



SESSAD les Avelines

Projet de service 2025-2029



1^{er} rue Jules Gautier, 92000 Nanterre

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1ÈRE PARTIE :	
LE SERVICE ET SON ENVIRONNEMENT	4
PRÉSENTATION DE L'ENTRAIDE UNION	5
L'association	5
La gouvernance de l'Entraide Union	7
PRÉSENTATION DU SESSAD LES AVELINES	9
Identité de la structure et missions	9
2ÈME PARTIE	
L'ACCOMPAGNEMENT ET SES	
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	17
Le parcours des personnes accompagnées	18
Les principes transversaux mis en place dans la structure	18
L'accueil de la personne dans la structure	20
L'accompagnement au quotidien	25
RESSOURCES HUMAINES	31
Organisation générale des ressources humaines	31
3ÈME PARTIE :	
LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA GESTION DES	
RISQUES AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	35
LES PRINCIPES	36
LA DÉMARCHE QUALITÉ	36
LA BIEN TRAITEMENT ET L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	42
Les réunions relatives au fonctionnement de la structure	46
Les réunions relatives aux personnes accueillies	46
Les réunions avec les partenaires	46
4ÈME PARTIE	
ORIENTATION ET PLAN D'ACTIONS	48
BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ÉTABLISSEMENT (2019-2024)	49
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET AXES DE TRANSFORMATION	50
PLAN D'ACTIONS	53
CONCLUSION	68
ANNEXES	68
Annexe 1. Plan bleu	70
Annexe 2. Evolution du secteur et attentes	71
Annexe 3.	73

INTRODUCTION

Le présent projet de service du SESSAD les Avelines, couvrant la période 2025-2029, est le fruit d'un travail collaboratif mené sur plusieurs mois avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Construit dans une dynamique participative, il témoigne de la forte implication des professionnelles, qui ont activement contribué à chaque étape du processus à travers divers ateliers de réflexion.

Ce projet traduit une volonté commune : penser collectivement l'évolution de l'accompagnement, répondre au plus près aux besoins des enfants et adolescents tout en s'inscrivant dans les transformations du secteur médico-social et les besoins de réponses sur les Hauts de Seine.

Plus qu'un document interne, ce projet constitue la feuille de route pour les cinq années à venir. Il fixe les orientations, réaffirme les valeurs, et trace les perspectives d'une action concertée, cohérente et adaptée aux enjeux actuels et futurs du territoire.



1^{ÈRE} PARTIE : **LE SERVICE ET SON ENVIRONNEMENT**

PRÉSENTATION DE L'ENTRAIDE UNION

Identité : Entraide Union

Adresse : 4, avenue Carnot – 94230 Cachan

Tél : 01 40 47 93 00

Fax : 01 40 47 93 47

Internet : www.eu-asso.fr

Email : accueil@eu-asso.fr

Président : M. Alain GIRARD

Directeur général : Mr Hakim KHELLAF

L'association

Qui est-elle ?

L'Entraide Union a été conçue en 1954 par la Mutuelle Accidents Élèves de la région Parisienne, avec pour mission de créer des établissements à caractère social et médico-social.

Issue du militantisme des œuvres complémentaires à l'Éducation nationale, l'Entraide Union a su, au fil des années, de manière responsable, adapter son organisation, moderniser ses pratiques, diversifier ses domaines d'intervention et suivre les évolutions législatives et réglementaires pour offrir une qualité de service optimale auprès des usagers qui lui sont confiés.

Depuis sa création, l'Entraide Union s'est référée à des valeurs éthiques fondées sur les valeurs républicaines de liberté, de fraternité et d'égalité, sur les déclarations internationales et européennes des droits de l'Homme et du citoyen, des droits de l'enfant et de la personne en situation de handicap. Elle construit ses actions sur les engagements suivants :

- L'appartenance
- La laïcité
- La citoyenneté
- La solidarité
- L'égalité et l'équité.

Les engagements de l'Entraide Union :

A travers son projet associatif, l'Entraide Union décline les actions lui permettant de soutenir ses engagements :

- Combat pour l'accès réel de toutes et tous aux valeurs fondatrices de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité ;
- Place la laïcité comme valeur fondamentale, caractère universel et positif de la différence ;
- Place l'Homme au cœur de tous les dispositifs humains et techniques qu'elle propose ;
- Considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire ;
- Affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider à se construire par l'éducation ;
- Estime que l'environnement accessible et accueillant doit être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences ;

- Revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financée intégrale par la collectivité publique des établissements et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service public.

Les actions

Cherchant à répondre au plus près des besoins, l'ingénierie sociale développée par l'Entraide Union couvre des champs de compétences diversifiés. Elle est mise en œuvre dans plus de 50 structures.

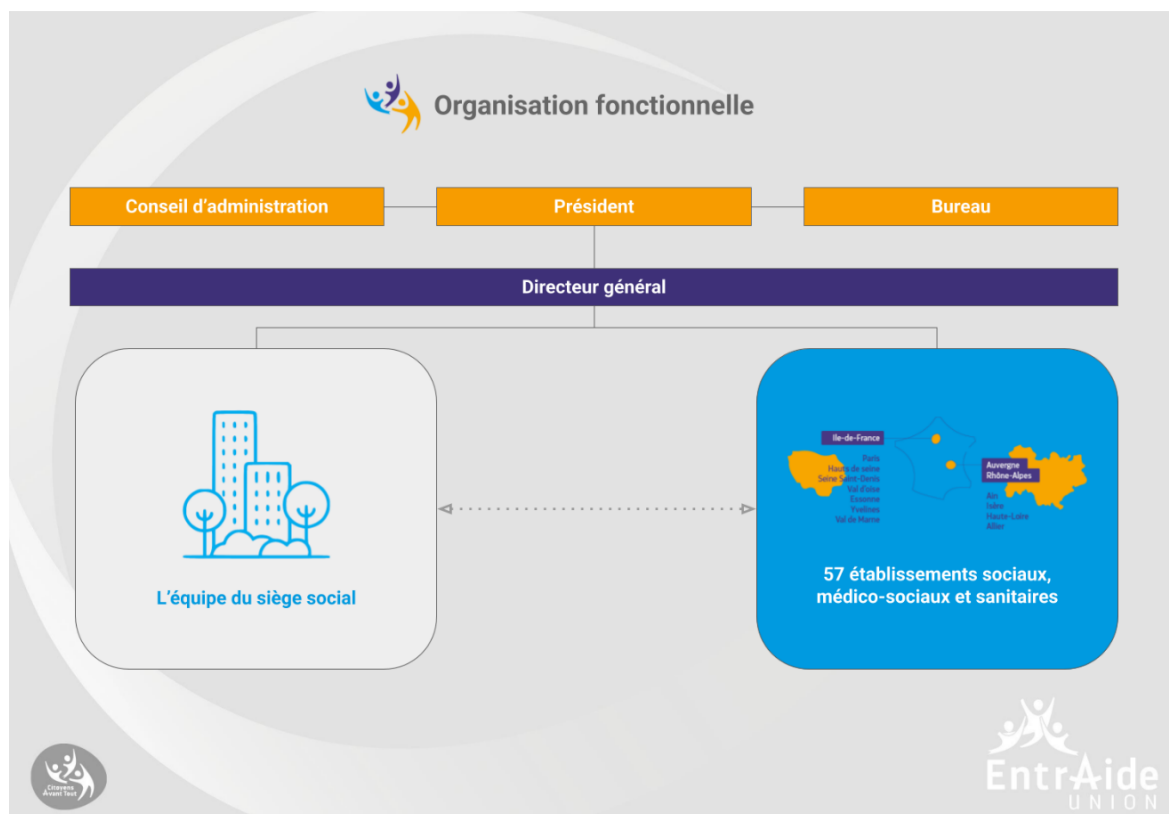


Par la diversité de ses champs d'intervention, elle prend en compte les différences et valorise les potentialités de chaque personne. Elle place la personne accueillie au cœur du dispositif en fonction de son parcours et de ses capacités. Le rôle des professionnels de l'Entraide Union est de favoriser une véritable expression de la personne, de ses attentes, de ses difficultés et de ses projets afin de permettre une construction conjointe d'une réponse qui y correspond.

La gouvernance de l'Entraide Union

L'Entraide Union est une association dynamique, où chacun des acteurs participe quotidiennement à son fonctionnement.

Les administrateurs et les professionnels du siège social travaillent conjointement à la mise en œuvre des principes fondateurs de l'association et à l'émergence d'actions innovantes. La diversité des compétences et la forte implication de chacun favorisent cette dynamique constante.



A travers son plan d'action, la direction générale décline les objectifs, prévoit et choisit les actions à accomplir, contrôle leur réalisation et prend d'éventuelles mesures correctives. Pour cela, elle s'appuie sur 4 pôles de compétences et des fonctions supports transverses.

Depuis 2024, des directions territoriales sur l'Île de France sont mises en place. Au titre de quatre, elles soutiennent la structuration associative tout en mettant en place une stratégie adaptée aux spécificités des ESMS et du territoire.

Elles ont été pensées pour faciliter la mise en œuvre d'actions ciblées et cohérentes, favorisant ainsi une meilleure répartition des ressources et une réponse plus efficace aux besoins du territoire. Ce dispositif a été mis en place également pour renforcer la proximité avec les acteurs locaux, encourager les synergies, les coordinations et dynamiser l'engagement citoyen, contribuant ainsi à mieux s'adapter aux enjeux des réalités du terrain.

La valeur ajoutée d'une direction territoriale réside dans l'accroissement de la qualité de pilotage global des ESMS. Leurs missions se déclinent selon les 5 axes suivants :

- Un facilitateur et un soutien pour décliner opérationnellement les orientations du siège
- Une interface d'information stratégique et opérationnelle : les DT sensibilisent sur les enjeux et les contraintes

- Un manager de proximité
- Un coordinateur de ressources, sécurisant pour le lancement de projets
- Un point d'autorité

Inscription dans le projet associatif

Parmi les cinq axes du projet associatif en cours au moment de la révision de ce projet, certains résonnent plus particulièrement dans le projet du SESSAD Les Avelines au regard des composantes humaines qui l'animent, à savoir les personnes accompagnées et les professionnels qui y exercent.

AXE 1 S'impliquer dans une démarche de responsabilité sociétale accrue

Action 1 : Poursuivre la démarche participative initiée lors de l'élaboration du Projet Associatif

- A l'occasion de la mise en place de la politique qualité, l'équipe du SESSAD s'est familiarisée avec la démarche participative ; démarche qui, dynamique et respectueuse des personnes, a naturellement été déployée par la suite dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement.
- Au vu de la plus-value induite par cette approche sur l'implication des salariés, la communication et leur responsabilisation, l'équipe de direction du SESSAD entend pérenniser et déployer cet outil managérial.

AXE 2 Accompagner vers une société inclusive et pour un parcours de l'utilisateur garanti et fluide

Action 10 : Développer les actions et la présence des usagers dans toutes les activités citoyennes : loisir, travail, santé, formation, culture

- Les actions favorisant l'accès à la culture et aux sports se sont fortement développées au SESSAD. Mise en place de nombreuses conventions avec des partenaires locaux : Mairie de Nanterre, département dans le cadre des activités de sport adapté etc.

AXE 3 Améliorer et garantir la qualité de vie pour les usagers et les salariés

Action 12 : Améliorer les conditions d'accueil et le bien-être des usagers et salariés à travers des environnements adaptés et entretenus

- L'ensemble du personnel est mobilisé et formé pour entretenir et garantir la sécurité des personnes accompagnées et des salariés.

AXE 4 Adapter, moderniser et formaliser nos modes d'organisation et de fonctionnement

Action 18 : Adopter et généraliser un fonctionnement en « mode projet » pour favoriser l'accompagnement aux changements

- Le lancement de la politique qualité ainsi que la réécriture du projet de service sous la forme de 3 groupes de travail » a permis à l'ensemble de l'équipe d'apprécier la dynamique créée par le fonctionnement en « mode projet ».

PRÉSENTATION DU SESSAD LES AVELINES

Identité : SESSAD

Adresse : 1 ter rue JULES Gautier- 92000 NANTERRE

Tél : 01 55 17 24 94

Email : ave-sessad@eu-asso.fr

Directrice : Mathilde de Vorges

Identité de la structure et missions

Présentation générale

Le SESSAD Les Avelines (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) accueille 45 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, atteints de troubles de la relation, de la conduite et du comportement. Les jeunes présentent des difficultés relationnelles qui peuvent s'exprimer sous forme de troubles du comportement et entraîner des difficultés dans leur développement personnel mais également impacter les apprentissages.

L'intensité des troubles nécessite une prise en charge pluridisciplinaire ne pouvant souvent qu'être partiellement assurée en libéral. Le SESSAD intervient dans l'ensemble des lieux de vie de l'enfant et favorise la coordination des accompagnements, au regard de leur multiplicité. Il assure un accompagnement auprès du jeune et de son environnement

Son histoire

Historiquement, le service était rattaché à l'EMP (Externat Médico-Psychologique) les Avelines de Saint-Cloud : il bénéficiait alors de deux sections, l'une intitulée EMP, l'autre SSEFIS (Service de Soutien à l'Intégration Scolaire). En 2009, ce dernier est transformé en Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD). Cette autorisation de transformation s'inscrit en lien direct avec la loi de 2005 favorisant la politique de scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.

Suite aux annonces de la CNH (Commission Nationale au Handicap) en 2020, l'Entraide Union s'est inscrite dans une politique de valorisation de l'offre territoriale et de sécurisation des parcours des jeunes accompagnés. Dans ce cadre-ci, en 2023, une redéfinition des périmètres de direction a été réalisée sur le territoire. Au regard des besoins des jeunes accompagnés par le SESSAD Les Avelines, la mutualisation du poste de direction est désormais co-portée avec l'EMPro de Suresnes.

Son implantation et ses locaux



Implanté sur la ville de Nanterre à proximité du centre-ville, bien desservi par les transports en commun, le SESSAD étend son action sur un périmètre de plusieurs communes du département des Hauts de Seine.

Les enfants et jeunes accompagnés résident principalement de Nanterre, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Rueil Malmaison, Saint Cloud, Colombes et la Garenne Colombes.

Son fonctionnement

Le service est ouvert 210 jours par an du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et 1 samedi par mois (10 dans l'année) de 9h00 à 12h30.

Sur l'année 2024, la fermeture s'est opérée sur des périodes de vacances scolaires :

- 1 semaine en février,
- 1 semaine en avril,
- 6 semaines en été entre mi-juillet et fin août,
- 1 semaine en octobre,
- 1 semaine en décembre.

A l'exception des vacances de Noël 2024, le SESSAD est resté ouvert sur la première période des vacances scolaires ce qui donne lieu à un planning d'activités favorisant des sorties éducatives de groupe.

La direction de l'établissement étant multisites, la cheffe de service, par délégation prend le relais pour assurer le bon fonctionnement du service au quotidien.

Missions et cadre réglementaire

Le SESSAD des Avelines dispose d'un agrément de 45 places pour l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à 20 ans.

Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile est un service mobile intervenant sur les différents lieux de vie de l'enfant (au domicile, lieu de scolarisation, lieu de socialisation, lieu de loisirs ou de culture...) et mobilisant une équipe pluridisciplinaire (équipe médicale, thérapeutique, éducative, pédagogique et sociale). Il propose un accompagnement :

- Personnalisé (spécifique aux besoins et aux capacités de chacun),
- Multimodal (individuel, collectif, médiation unique, médiation conjointe...),
- Modulable (articulable avec les différentes modalités d'accompagnement nécessaires),
- Évolutif (adaptable en fonction des besoins de l'enfant, à chaque étape de son parcours).

L'accompagnement par le SESSAD a pour objectifs de :

- Favoriser le développement personnel du jeune
- L'ouvrir sur un travail relationnel
- Permettre au jeune d'acquérir les différents apprentissages et codes sociaux
- Développer son potentiel
- Accéder à toujours plus d'autonomie
- Soutenir le jeune dans son parcours de vie
- Offrir un appui à la famille
- Coordonner et articuler les actions des différents partenaires auprès du jeune.

L'accompagnement proposé considère la globalité de l'existence du jeune, son devenir, son désir, sa trajectoire de vie, son environnement familial, social et culturel. Il tient compte du fait que les différents aspects du développement interagissent entre eux.

Par une approche tridimensionnelle thérapeutique, éducative et pédagogique le SESSAD permet de recevoir et d'entendre les enfants tels qu'ils se présentent (en paroles et en actes...), et de les accompagner en utilisant de outils pouvant venir de différentes approches en fonction de leurs besoins spécifiques.

Public accueilli

Profil des jeunes accueillis

Les jeunes actuellement accompagnés présentent des profils multiples. La grande majorité d'entre eux sont porteurs de TND parmi lesquels figurent des TSA, des troubles du développement intellectuel ou encore des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Certains présentent des troubles psychotiques complexes, caractérisés par des difficultés cognitives et des problématiques comportementales importantes. Ces manifestations, par leur intensité, compromettent significativement leur épanouissement personnel, leur capacité d'intégration sociale et leur parcours d'apprentissage.

Ils sont inscrits dans le système scolaire ordinaire, couvrant l'ensemble des niveaux de scolarité. Une partie d'entre eux poursuit sa scolarité au niveau élémentaire, certains bénéficiant d'un dispositif ULIS pour favoriser leur inclusion. Au niveau collège, les jeunes sont répartis dans différentes structures adaptées : dispositifs ULIS, cursus en EREA-SEGPA, ou encore suivi spécialisé au CERENE. Au lycée, plusieurs jeunes sont accompagnés, dont une partie poursuit sa formation en EREA-SEGPA. Le service prend également en charge des situations de déscolarisation temporaire.

Un public en évolution

L'intervention du service repose sur une approche entièrement personnalisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune accompagné. Les professionnelles interviennent principalement dans le cadre scolaire, la spécificité du SESSAD réside dans sa capacité à proposer un accompagnement global, déployé sur l'ensemble des environnements de vie de l'enfant selon ses besoins propres.

Il est à noter depuis quelques années une augmentation significative de demandes d'admission de jeunes présentant des situations « complexes » (rupture de parcours, carences éducatives, etc.). On relève également une augmentation du nombre d'interventions au domicile familial permettant un travail dans la sphère privée mais également une hausse significative de situations complexes suivies par l'assistante de service social.

Ancrage territorial

Inscription dans le CPOM

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) est signé entre :

L'Entraide Union, l'ARS Île-de-France, la Ville de Paris, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, pour une période de 2023 à 2027

Il fixe :

- Des objectifs communs aux parties, dans des domaines tels que le développement partenarial, la RAPT, la gestion des ressources humaines, l'accès aux soins, ou encore la restructuration de l'offre.
- Les modalités de financement et d'allocation des ressources (dotation globalisée, prix de journée, etc.).
- Des indicateurs de suivi et des modalités d'évaluation (via des rapports annuels d'étape, comités de suivi, ERRD/EPRD).

Plusieurs engagements du CPOM s'appliquent directement au SESSAD Les Avelines, notamment :

- Faire bénéficier les personnes accueillies d'une sensibilisation sur plusieurs thématiques de santé publique :
 - Santé buccodentaire
 - Sensibilisation sur les soins gynécologiques
 - Action de prévention sur la VIAS

- Sensibilisation sur les conduites addictives
- Sensibilisation sur le sujet obésité et surpoids
- Proportion d'élèves scolarisés en milieu ordinaire : 100%.

Orientations des Schémas et projets régionaux et départementaux

Au 31/12/2022¹, 8% de la population des Hauts de Seine est en situation de handicap soit 130 054 personnes, dont 11 469 enfants de moins de 19 ans et 118 585 adultes de plus de 20 ans.

Parmi ces 130 054 personnes, 2254 enfants sont en attente de solutions adaptées dont 68 % sont âgés de moins de 12 ans. Parmi cette population, il était noté lors de la table ronde du 8/04/2025 que :

- 1354 enfants étaient en attente de places (à ce jour, accompagnés de manière très partielle)
- Dont 72 enfants priorités par le DIH
- Le profil des jeunes en attente est essentiellement pour des IME TSA (160 places en attente).

La partie Nord du département concentre 45% de la population en situation de handicap et seulement 30% des ESMS du territoire. Est identifié un véritable besoin d'accompagnement pour les TSA « et plus spécifiquement dans le Sud du Département où l'offre en SESSAD est très partielle »

- Pas d'offre d'IME en internat
- Peu de places en UEEA => risque de rupture de parcours pour les jeunes accueillis en UEMA

Face à ces enjeux, de nombreuses politiques publiques définissent les orientations à mettre en œuvre pour les ESSMS. Celles-ci sont déclinées localement et guident les professionnels dans les actions à mettre en œuvre.

Le SESSAD Les AVELINES s'appuie ainsi sur :

Le Plan Régional de Santé IDeF 2023-2028 – Cadre d'Orientation Stratégique (COS) fixe plusieurs priorités :

Pour transformer l'offre 2028, l'ARS a formalisé 4 principes :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la prévention, aux soins ou à un accompagnement est un objectif qui doit se décliner dans tous les projets
- Il est nécessaire de positionner la prévention et la promotion de la santé au cœur de nos actions, notamment en mobilisant l'ensemble des politiques publiques
- L'approche territoriale constitue le niveau et le levier principal de l'action
- Le renforcement des moyens d'action sur la santé périnatale et la santé mentale est une priorité

¹ Etats des lieux sur le 92 – basé sur Le Diagnostic Territorial Partagé (DTP) de l'ARS 92 (Plan Inclus'IF 2030) et la table Ronde ARS 92 (08/04/2025)

Le Plan Inclus'If 2030 de l'ARS

Suite aux annonces de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26/04/2023, un plan pluriannuel a été élaboré afin de créer 50 000 nouvelles solutions pour 2030. Ce plan doit porter des projets en lien avec l'effort majeur de transformation de l'offre global en cours à savoir la transformation des ESMS en mode plateforme dont ils estiment la temporalité de mutation à 5-7 ans.

Pour guider au mieux les organismes gestionnaires dans cette évolution, les orientations nationales de ce Plan Inclus'If sont les suivantes :

- « Accélérer la transformation des établissements et services en **passant d'une logique de place à une logique de parcours** centré autour de la personne en situation de handicap ;
- Faire émerger de nouvelles **solutions modulaires** et tournées vers le **milieu ordinaire** ;
- Apporter une **réponse individualisée et adaptée aux besoins** et aux souhaits de chaque personne en situation de handicap ;
- Porter et soutenir le **virage inclusif** du secteur médico-social en garantissant des solutions d'accompagnement des personnes en situation de handicap qui permettent une vie en milieu ordinaire, et ce en **favorisant le maintien à domicile, l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle et l'inclusion sociale.** »

Concernant le contexte régional, le département des Hauts de Seine a été identifié comme l'un des 3 départements sur les 8 d'Ile de France, le plus sous-doté en matière de taux d'équipement pour les adultes en situation de handicap.

Pour les enfants, la situation est plus tendue puisque 7 départements sont sous-dotés en Ile de France dont le 92.

En parallèle avec cette mobilisation, la réforme SERAFIN-PH apporte les socles méthodologiques fondamentaux pour « **créer des solutions et non des places** ». Le principe étant de partir des besoins identifiés et/ou recueillis par la personne en situation de handicap, pour apporter des réponses en « parcours » avec des interventions partenariales multiples, ciblées directement sur ces besoins.

L'inclusion sociale et la prévention de la rupture de parcours restent les enjeux majeurs de cette transformation de l'offre à conduire.

Ancrage dans le territoire

Les activités partenariales socio-culturelles

Si les étayages liés aux besoins pédagogiques et thérapeutiques sont prédominants, le SESSAD mène également des partenariats avec des associations culturelles et sportives du territoire afin d'aider les enfants à s'épanouir à travers les loisirs.

A la fois Lien & Ressource comme le préconise les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS, le SESSAD les Avelines a considérablement renforcé la mise en œuvre de projets innovants favorisant l'ouverture à de nouveaux horizons tout en développant les compétences sociales et l'autonomie. Le service s'inscrit également dans la volonté de l'Entraide Union de promouvoir l'inclusion sur un volet artistique et développer ainsi les compétences transversales dans le plaisir.

Partenariat avec la ville de Nanterre

L'un des axes majeurs de cette politique partenariale concerne l'accord obtenu auprès de la ville de Nanterre pour un libre accès aux cinq espaces jeunesse municipaux. Cette collaboration permet aux jeunes du SESSAD de participer à une palette diversifiée d'activités tout au long de l'année scolaire, incluant des ateliers créatifs, des activités artistiques, sportives et scientifiques durant les périodes de vacances scolaires.

Cette initiative répond à l'objectif de limiter le temps d'écran, de favoriser l'autonomie et de permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs capacités tout en s'impliquant dans un projet collectif.

Développement des activités sportives et culturelles

Le partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine s'est concrétisé par plusieurs dispositifs structurants. Le programme « Plein air Handicap » propose des activités équestres adaptées, permettant un travail thérapeutique autour de la posture, de la coordination, du tonus musculaire, de la relation à l'animal, etc.

Parallèlement, le dispositif "Vacances sport 92" offre des activités d'escalade et de course d'orientation, visant à développer la dynamique de groupe et les relations entre pairs tout en découvrant de nouvelles pratiques sportives.

Une journée olympique organisée au Parc de Saint Cloud, en mutualisation avec l'EMpro de Suresnes illustre la volonté du service de créer des événements fédérateurs et inclusifs.

Dans les Hauts de Seine, l'Entraide Union s'insère sur le territoire selon la cartographie d'EPT (Etablissement Public Territorial) suivante :

ESMS de l'Entraide Union sous compétence ARS 92

Proposition de transformation de l'offre (carte par EPT)

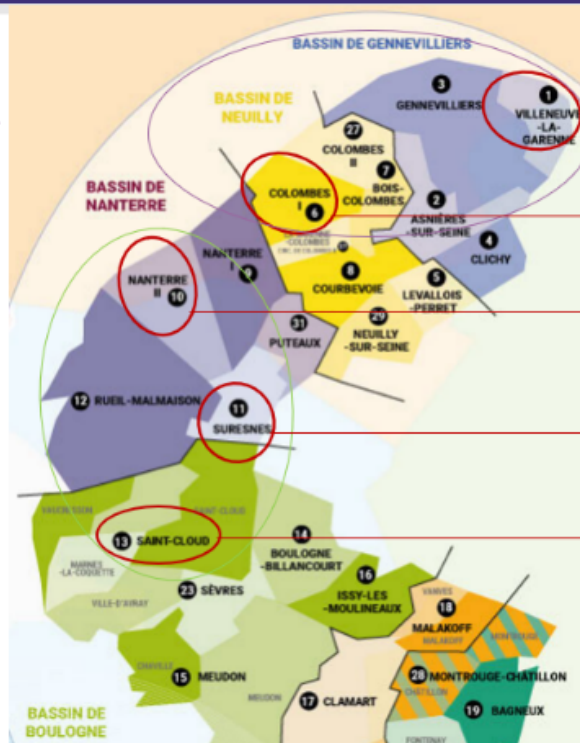


EPT Boucle
Nord de Seine

EPT Paris
Ouest
la Défense

EPT Grand
Paris

Seine Ouest
EPT Vallée
Sud Grand
Paris



- ESAT Evelyne CONTE
(compétence CG92 : EANM-SAVS-CAJ)
- EMP - SESSAD Pierre HUET
- 2 dispositifs : DAR et UEEA
- IME Au Fil de l'Autre (TSA)
- SESSAD LES AVELINES
- ESAT Camille HERMANGE
- EMPRO de SURESNES
- CMPP de SURESNES
- EMP Les AVELINES (TSA)
- EMPRO RESONANCES (DA – DI)

1



2^{ÈME} PARTIE

L'ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le parcours des personnes accompagnées

Les principes transversaux mis en place dans la structure

Depuis plusieurs années, les ESMS, sous l'impulsion de leurs financeurs, sont passés d'une logique de places à une logique de parcours et de projet de vie global pour la personne accompagnée. La prise en compte de la notion de parcours a nécessité une capacité d'adaptation et de réactivité de l'ensemble des acteurs.

La personnalisation de l'accompagnement implique de partir des besoins et des attentes du jeune, et non de lui proposer seulement un fonctionnement dans lequel il doit s'adapter mais une réelle offre de services comme réponse.

Au quotidien, l'accompagnement repose sur 4 principes clés :

1. **Personnalisation** : Chaque parcours est unique et adapté aux besoins spécifiques du jeune
2. **Continuité** : Un suivi sans rupture dans les différentes étapes de l'accompagnement.
3. **Coordination** : Collaboration entre les différents acteurs (équipe pluridisciplinaire, famille, partenaire, etc.)
4. **Évaluation et adaptation** : Ajustement des prestations en fonction de l'évolution du jeune.

Cet accompagnement vise à assurer une prise en charge adaptée, globale, évolutive et coordonnée du jeune, en tenant compte de ses besoins médicaux, sociaux, éducatifs pédagogiques et/ou professionnels pour les lycéens.

Pour cela, plusieurs outils transversaux sont mis en place au SESSAD. Le système de double référence éducative et psychologique, et l'articulation de tous les acteurs avec en premier lieu, le jeune et sa famille, autour de l'enjeu de co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement en sont une bonne illustration.

La référence

Un système de double référence « psychologie et éducative » est mis en place au sein de la structure. Des professionnels sont identifiés pour chaque jeune, dès son arrivée et tout au long de son parcours.

Bien qu'ils soient les interlocuteurs privilégiés du jeune et de sa famille, l'ensemble des autres professionnels sont acteurs de l'accompagnement.

L'éducateur référent

Chaque éducateur assume la référence de plusieurs jeunes (entre 11 et 12). Celle-ci peut évoluer chaque année. La notion de référence est un lien particulier entre le professionnel, le jeune et le service.

L'éducateur « référent » est l'interlocuteur éducatif privilégié du jeune qui s'assure des axes de travail à mettre en œuvre avec lui. Il veille à la bonne conduite du projet.

Le psychologue référent

Le psychologue après l'évaluation psychologique du jeune propose un suivi thérapeutique individuel. Il soutient également les familles dans la compréhension des difficultés de leur enfant et apporte son expertise clinique lors des réflexions d'équipe.

Chaque année, les familles sont invitées à un entretien individuel avec les référents éducatif et psychologique de leur enfant pour élaborer et réajuster ensemble le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le PPA est un des outils de la loi de 2002.2. Outre son obligation législative, ce document est un repère indispensable pour l'ensemble des acteurs et un formidable moyen de communication. Il est le fruit d'une réflexion collective entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, le jeune et sa famille.

Il intègre le principe d'autodétermination (droit et la capacité d'une personne à faire ses propres choix, à contrôler sa vie et à être actrice de son parcours, en fonction de ses préférences, de ses valeurs et de ses aspirations).

Le PPA est circonstancié, objectivé, neutre et transmissible pour refléter l'état des besoins et des réponses apportées au jeune. Il est effectué dans les 6 mois après l'arrivée du jeune et révisé 1 fois/an. Il concentre travail individuel (mémoire des informations recueillies et analysées auprès/avec la personne accompagnée et de ses représentants légaux, le cas échéant) et travail d'équipe (trace et résultats des débats entre la personne accompagnée, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire).

La co-construction du PPA

Le principe de co-construction du PPA repose sur une élaboration collective et concertée du parcours d'un jeune accueilli au SESSAD. Cette démarche vise à garantir une prise en charge adaptée, cohérente et évolutive en impliquant tous les acteurs concernés :

- Le jeune lui-même : Son implication est essentielle pour respecter ses besoins, ses capacités et ses aspirations.
- La famille et les proches : Leur rôle est central dans l'orientation et le suivi du projet, en apportant leur connaissance du jeune et en facilitant la mise en œuvre des objectifs dans la vie quotidienne.
- L'équipe pluridisciplinaire : Educateurs spécialisés, psychologues, psychomotriciens, enseignants spécialisés, assistante de service social et professionnels de santé travaillent ensemble pour proposer un accompagnement individualisé.
- Les partenaires extérieurs : Structures médico-sociales (IME, EMPRO), entreprises, écoles et autres acteurs participent à l'insertion en milieu ordinaire, sociale et professionnelle du jeune.

L'élaboration du PPA

La synthèse annuelle constitue une étape clé dans l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Elle rassemble les référents et repose principalement sur un échange oral autour de comptes rendus écrits réalisées par chacun des membres de l'équipe pluridisciplinaire auprès du jeune .

Les informations recueillies sont ensuite consolidées par chaque professionnel dans un document unique sur IMAGO². Un planning de synthèse est établi tout au long de l'année, et les PPA sont révisés à leur date anniversaire. La cheffe de service est garante de la cohérence de chaque PPA et de sa mise en œuvre.

La mise en œuvre du PPA

Les emplois du temps des jeunes sont élaborés en fonction des orientations définies dans le PPA et de la disponibilité des professionnels. Des écarts sont parfois observés, affectant sa mise en œuvre effective :

- ➔ Un décalage entre le calendrier de réalisation du PPA et le rythme scolaire de construction des emplois du temps.
- ➔ Une inadéquation entre les orientations définies dans les PPA et les capacités réelles d'organisation, notamment en raison du nombre limité d'ETP sur le poste de psychomotricien.

Au cours de l'année, en dehors des synthèses, des ajustements peuvent être décidés en réunion d'équipe. Ces modifications sont consignées dans le compte rendu de réunion et intégrées aux emplois du temps, mais ne font pas systématiquement l'objet d'un avenant dans le PPA et/ou le DIPC.

L'évaluation du PPA

Depuis la mise en place du logiciel IMAGO-DU, les objectifs sont fixés par domaine d'intervention. Le processus d'évaluation suit une méthodologie structurée. Quinze jours avant le PPA du jeune, chaque professionnel procède à un bilan des objectifs fixés lors de l'année N-1.

Cette étape préparatoire permet d'analyser les résultats obtenus, d'identifier les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. L'évaluation est ensuite reprise et discutée avec la famille, créant un dialogue constructif entre les professionnels et l'entourage du jeune. Elle permet de valider le bilan des objectifs précédents, mais aussi de définir collégialement les nouveaux objectifs pour l'année à venir.

L'accueil de la personne dans la structure

L'évaluation de la demande initiale

Les demandes d'admission reçues par la secrétaire proviennent de 2 canaux distincts :

1. Via Trajectoire (Outil d'aide à l'orientation en ESMS) – Des réception de la notification, l'assistante de service sociale contacte la famille afin de confirmer la demande (autodétermination).
2. DUA (dossier unique d'admission) qui parviennent par courrier ou par email (par des familles ou partenaires)

Dès réception de chaque demande, les informations sont immédiatement saisies un tableau de suivi interne, accompagnées de la date de réception. Cette étape permet d'assurer une traçabilité complète du processus et de respecter les délais de traitement.

² IMAGO – logiciel permettant la dématérialisation des informations de chaque personne accompagnée

Un courrier d'accusé de réception est systématiquement adressé à la famille pour confirmer la prise en compte de sa demande. Cette communication initiale permet également d'identifier les éventuels éléments manquants au dossier.

Un contrôle rigoureux de l'éligibilité géographique est ensuite effectué selon le découpage territorial prédéfini selon l'arrêté d'autorisation délivré par l'ARS.

Le SESSAD intervient exclusivement sur sept communes : Nanterre, Colombes, Suresnes, Rueil-Malmaison, Courbevoie, Puteaux et La Garenne-Colombes. La secrétaire évalue la recevabilité de chaque dossier en fonction de ce critère géographique. Les demandes concernant des jeunes résidant en dehors de ce périmètre (déménagement, etc.) font l'objet d'une étude au cas par cas.

Lorsque le dossier s'avère incomplet, la famille est sollicitée pour apporter les documents complémentaires nécessaires à l'étude de la demande. Cette démarche inclut notamment la Demande Unique d'Admission si elle n'était pas jointe à l'envoi initial, ainsi que le document GeVaSco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) lorsque celui-ci est requis.

Quand le dossier est complet, il est systématiquement inscrit à la commission d'admission suivante.

L'organisation de la commission d'admission suit un rythme régulier avec une fréquence bimestrielle. Cette périodicité permet d'assurer un traitement efficace des demandes tout en maintenant une réactivité adaptée aux besoins des familles.

La préparation de chaque commission relève de la responsabilité de la secrétaire, qui procède à l'organisation matérielle et logistique de cette instance décisionnelle. Les dossiers retenus pour examen sont classés selon un ordre de priorité déterminé par leur date de réception sur la plateforme Via Trajectoire, garantissant ainsi l'équité de traitement des demandes.

Quinze jours avant la tenue de la commission, l'ensemble des dossiers constitués est mis à disposition de l'équipe pluridisciplinaire. Cette transmission anticipée permet aux professionnels de prendre connaissance des situations à étudier et de préparer leur analyse. Un système d'émargement assure la traçabilité de la consultation des dossiers par chaque professionnel concerné.

La composition de la commission d'admission repose sur une représentation équilibrée des différents métiers de l'établissement. Un système de roulement entre les professionnels de chaque spécialité permet d'assurer une continuité tout en variant les regards portés sur les situations présentées. Cette diversité professionnelle enrichit l'analyse des besoins et favorise une approche globale de chaque demande.

La commission se déroule sous la coanimation de la cheffe de service et de la directrice, apportant ainsi les compétences managériales et stratégiques nécessaires aux décisions d'admission. La secrétaire assure la rédaction du compte-rendu de séance, document essentiel pour la traçabilité des décisions prises.

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation détaillée par la cheffe de service, suivie d'un tour de table permettant à chaque membre de la commission d'exprimer son analyse et ses observations. Cette méthode collégiale garantit une évaluation approfondie et partagée de chaque situation, favorisant des décisions éclairées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque jeune, candidat à l'admission.

Critères de priorité pour l'admission :

- Contexte familial complexe (mono parental, fratrie avec plusieurs handicap ...)
- Situation complexe : rupture de parcours ou parcours très inadapté
- Modalités d'accompagnement déjà existantes (prise en charge CMPP, PAG, GOS, etc.)
- Année de réception du dossier

Un système de classification par couleurs est mis en place pour hiérarchiser les admissions selon le degré d'urgence et la complexité des situations. Cette codification permet d'orienter les décisions d'admission en fonction des priorités identifiées.

Rouge => Situations prioritaires nécessitant une intervention immédiate. Ces dossiers concernent principalement des jeunes en rupture de parcours ou des familles confrontées à des difficultés particulièrement importantes. L'urgence de ces situations impose une prise en charge rapide pour éviter l'aggravation des difficultés.

Orange => Dossiers importants présentant une complexité significative, notamment des problématiques comportementales marquées. Ces situations, bien que n'exigeant pas une intervention immédiate, nécessitent une attention particulière et un accompagnement adapté à leur spécificité

Vert => Aucune urgence particulière n'est identifiée. Ces demandes, bien que recevables, peuvent être traitées selon les disponibilités du service sans risque d'aggravation de la situation.

A l'issue de la commission, une réunion avec l'ensemble de l'équipe est organisée afin de partager le profil des nouveaux admis et définir en fonction des disponibilités des professionnelles le choix des accompagnants (éducatrice, psychologue, psychomotricienne).

Une fois l'admission statuée, les familles sont contactées pour s'assurer que la demande de leur part est toujours en cours. Un rendez-vous est alors fixé (par téléphone et courrier) pour entamer l'admission effective du jeune.

Le parcours d'accueil

Les jeunes peuvent être accueillis tout au long de l'année.

La phase d'accueil débute dès la prononciation de l'admission, avant même son arrivée sur site. Elle se traduit *a minima* par deux rencontres avec la cheffe de service.

La contractualisation

Un premier rendez-vous d'admission est consacré à la rencontre avec le jeune et ses responsables légaux, l'équipe de direction du SESSAD ainsi que le médecin psychiatre. Il s'agit dans ce premier temps de rencontre de faire connaissance mais également de :

- Présenter et expliquer le fonctionnement du service au travers de la remise :
 - Du livret d'accueil
 - Le règlement de fonctionnement
 - La charte des droits et liberté de la personne accueillie
 - Du calendrier de fonctionnement
 - Du DIPC
- Recueillir les attentes du jeune et de ses responsables légaux
- Renseigner divers documents administratifs manquants

- Recueillir les éléments médicaux concourant à la compréhension de la problématique de la personne accueillie

Le DIPC est remis à la famille lors de ce premier rendez-vous. Il fait l'objet d'une explication par l'un des membres de la direction. Il est un premier document de formalisation des besoins du jeune, de sa famille en lien avec la direction. La famille est invitée à le signer pour formaliser l'admission définitive du jeune. Il fera l'objet d'un avenant et sera revu lors de l'élaboration du PPA sous 6 mois.

Une seconde rencontre est ensuite programmée par la cheffe de service, le jeune et ses parents afin de présenter les co-référentes (psychologue et éducatrice) et si besoin la psychomotricienne en charge de son accompagnement.

L'enseignante est sollicitée à l'issue de l'évaluation du jeune en fonction de la nécessité de ses besoins. L'assistante de service sociale intervient auprès des familles après évaluation de leurs besoins sociaux.

Modalités de l'accueil du jeune

Les modalités de l'accueil du jeune sont modulables et s'appuient sur : l'évaluation des besoins initialement identifiés lors de la commission d'accueil, les attentes du jeune et de la famille exprimées lors des deux premières rencontres et les disponibilités de professionnels mobilisés.

Une observation progressive des besoins du nouveau jeune accueilli est faite par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, jusqu'à l'élaboration du PPA, soit sur une période de six mois.

Chaque professionnel s'efforce d'apporter au jeune des éléments de compréhension et d'évaluer ses besoins au fil des échanges qui se mettent en place. Cependant, les pratiques ne sont pas toujours connues ni partagées par l'ensemble des intervenants. L'enjeu est donc de définir un mode d'organisation plus structurant qui assure une objectivité de l'évaluation, avec des repères communs en matière de méthodologie, d'espace et de temporalité.

Les suivis psychologiques (évaluation clinique associant un bilan psychologique de la personnalité et les résultats des tests psychométriques) se déroulent soit au service, soit dans les établissements scolaires des jeunes tandis que les interventions éducatives et psychomotrices ont lieu exclusivement dans ces établissements.

Cette démarche d'accueil multimodale permet d'appréhender les attentes et besoins dans leur globalité, en s'ajustant aux particularités de chaque accompagnement.

Modalités d'intervention du SESSAD

L'intervention du SESSAD se déploie principalement durant le temps scolaire, les professionnelles accompagnant les jeunes majoritairement au sein des établissements, en collaboration avec les partenaires éducatifs. Toutefois, les missions du SESSAD ne se limitent aucunement à ce seul cadre.

Le choix des modalités d'intervention est d'abord discuté en réunion de synthèse pluridisciplinaire, en fonction des besoins repérés chez l'enfant ou l'adolescent. Il est ensuite présenté, ajusté et validé avec la famille lors de la rencontre de présentation (PPA), afin d'assurer la cohérence entre les attentes familiales et les objectifs professionnels.

Interventions dans les structures scolaires

Les objectifs d'intervention d'un SESSAD dans les établissements scolaires s'articulent autour de l'inclusion et du maintien de l'élève en milieu ordinaire.

Le service vise à soutenir l'intégration scolaire en apportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques du jeune. Concrètement, les professionnels du SESSAD interviennent pour faciliter les apprentissages, dispenser des rééducations spécialisées (psychomotricité), proposer un soutien éducatif et pédagogique, et favoriser l'adaptation de l'élève aux exigences de la vie scolaire.

La présence hebdomadaire des professionnels du SESSAD facilite les échanges avec les partenaires de

l'Éducation Nationale et permet de croiser les regards avec les enseignants, les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H) et autres professionnels. Ces échanges permettent d'ajuster et de coordonner les réponses des enseignants et des professionnels du SESSAD. Ils sont ensuite formalisés lors des Equipes de Suivi de Scolarisation (E.S.S) sous forme de Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S).

Moyens mis à disposition

Les interventions se déploient au sein de l'établissement scolaire, sans se limiter aux temps collectifs. En effet, les difficultés des jeunes ne sont pas nécessairement liées au groupe : certains s'y intègrent parfaitement tout en présentant des besoins spécifiques sur le plan individuel. L'école demeure d'ailleurs le lieu où leurs problématiques se manifestent le plus souvent.

Une salle est mise à disposition (salles de classe, bibliothèques, salles de RASED, salles de sport...) afin de permettre le suivi. Dans l'idéal cet espace alloué pour l'année scolaire, doit être tranquille, avec un minimum de place, sans intrusion de tiers pendant le temps de la séance. Certains suivis se déroulent au sein de la classe.

Interventions au SESSAD

Les séances proposées au sein des locaux peuvent l'être pour différents objectifs :

- Travail de l'autonomie de déplacements
- Rendre le jeune acteur de son projet d'accompagnement. Dans le cadre d'activités de groupes qui rassemblent des enfants scolarisés sur des lieux différents.
- Dans le cadre de séances individuelles ou de bilans ne pouvant pour diverses raisons être assurées à domicile ou dans les différents lieux de vie de l'enfant

Si l'enfant est trop jeune ou que les professionnels ne sont pas disponibles alors l'accompagnement au sein des locaux peut être assuré par les familles. En cas d'impossibilité de la famille d'assurer le transport, une nouvelle proposition de lieu de prise en charge est alors proposée.

Interventions à domicile

Les accompagnements à domicile ont pour objectifs de :

- Répondre aux besoins identifiés lors des évaluations
- Mettre en lien les outils de compensation et leur utilisation dans la vie quotidienne.

- Accompagner la famille et l'enfant dans les dispositifs de quartier soutenant l'inclusion sociale et /ou l'orientation scolaire.
- Remplacer une séance à l'école (en cas de grève).
- Assurer la continuité des accompagnements en dehors des horaires scolaires.

Dans ce cadre, le professionnel ne peut pas être seul avec l'enfant à domicile, la présence d'un majeur est nécessaire.

Interventions dans la cité

Les objectifs d'intervention du SESSAD dans la cité (milieu de vie ordinaire) visent à favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement global du jeune dans tous ses environnements de vie, au-delà du cadre strictement scolaire.

Certains accompagnements peuvent se dérouler au sein de structures de loisirs (bibliothèque, ludothèque...) ou sportives, pour inciter ensuite les jeunes à s'y rendre de manière individuelle ou en famille.

Interventions à l'EMpro de Suresnes

Depuis la mise en place d'une direction commune, un rapprochement progressif s'est opéré entre les deux établissements. Certains ateliers éducatifs, coanimés par deux professionnelles, ont ainsi été délocalisés afin de permettre aux jeunes de profiter des équipements professionnels de l'EMPro, notamment la cuisine pédagogique.

L'objectif est d'offrir aux adolescents une expérience culinaire unique, vécue avec leurs pairs dans un espace dédié, qu'ils ne pourraient pas mobiliser autrement.

L'accompagnement au quotidien

Au SESSAD les jeunes sont suivis du lundi au vendredi. Chaque enfant a un emploi du temps d'accompagnement fixé pour l'année. Celui-ci est remis aux familles, aux professionnels des établissements (C.P.E : Conseiller Principal d'Education), aux professeurs principaux si l'enfant est scolarisé en classe ordinaire, aux enseignants coordonnateurs d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire

(ULIS) si l'enfant est dans une classe spécialisée.

Ce planning d'accompagnement est construit, en cohérence avec l'emploi du temps du jeune.

Autant que possible, le service met tout en œuvre pour respecter le rythme scolaire et extra-scolaire de l'enfant et de sa famille. Les séances qui ont lieu pendant le temps scolaire font l'objet d'une signature d'une convention de partenariat avec l'Éducation nationale dans laquelle sont stipulées les modalités d'accompagnement.

En moyenne, les enfants bénéficient de 2 séances pluridisciplinaires dont la durée varie de 30 mn à 1h en individuel ou 1h30 à 2h en collectif.

Les compétences attendues concernent principalement le développement de l'autonomie du jeune, de sa communication, de ses relations sociales et de sa capacité à s'engager dans les apprentissages. L'accompagnement vise à soutenir la réalisation des actes de la vie quotidienne, l'expression des besoins et des émotions, ainsi que l'adaptation aux règles des différents lieux de vie.

Le jeune est également encouragé à participer aux activités proposées, à gérer progressivement son comportement et à développer des stratégies d'apaisement. Enfin, le SESSAD accompagne l'émergence de ses intérêts et de ses compétences préprofessionnelles afin de favoriser la construction d'un projet d'avenir réaliste et individualisé.

Les accompagnements éducatifs, de psychomotricité et d'art thérapie (prestataire ponctuel extérieur) se font en individuel. Les enfants ayant besoin d'un accompagnement psychologique sont suivis selon les professionnelles, soit au sein du service soit en extérieur.

Les groupes coanimés ont lieu au sein des locaux du SESSAD et/ou à l'extérieur (EMPRO de Suresnes).

Les professionnelles se déplacent au moyen des transports en commun, ou à pied si la distance le permet.

Pôle Éducatif

L'accompagnement à l'autonomie (HAS)

Afin de garantir la qualité de ses interventions, le SESSAD s'appuie sur les recommandations de la HAS *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile* (2015, actualisées en 2018), ainsi que sur le *Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux*, qui constitue aujourd'hui l'outil de référence pour l'évaluation de la qualité des accompagnements.

L'éducateur accompagne le jeune selon ses besoins, soit en individuel et/ou en groupe co-animé avec une autre professionnelle dans le développement des savoir-être et savoir-faire dans les différents lieux de vie. Les médiations utilisées permettent à l'enfant de faire émerger ses compétences et sa subjectivité, et ce, en accordant de l'importance à ses points de vue, ses capacités individuelles, ses points forts, ses doutes, ses aptitudes....

L'enfant est considéré dans sa singularité.

Pôle pédagogique

L'accompagnement pédagogique (coordination avec l'EN)

L'enseignant spécialisé du SESSAD fait le lien entre le monde médico-social et l'école ordinaire pour faciliter l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Elle participe aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), avec l'éducatrice spécialisée, propose des aménagements pédagogiques adaptés aux besoins de l'élève et collabore avec l'enseignant de la classe pour adapter les apprentissages.

Son rôle s'étend également au conseil et à la formation des équipes éducatives sur les spécificités du handicap, ainsi qu'à l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Cette coordination avec l'Éducation Nationale permet d'assurer la cohérence entre les interventions du SESSAD et les apprentissages scolaires, tout en facilitant les échanges d'informations entre tous les acteurs. Cette synergie optimise les progrès de l'élève dans son parcours inclusif et contribue à prévenir les situations d'échec ou d'exclusion scolaire, garantissant ainsi la continuité de son parcours éducatif.

Pôle Medico-psy

L'accompagnement à santé (HAS)

La coordination du parcours de soins repose sur une collaboration étroite entre le médecin du SESSAD, le médecin traitant et les professionnels spécialisés du secteur sanitaire. Le médecin du SESSAD assure un suivi de proximité, identifie les besoins du jeune et transmet au médecin traitant les informations nécessaires dans le respect du secret partagé. Ce dernier demeure le référent médical principal et organise, le cas échéant, les prises en charge spécialisées.

En fonction des besoins repérés, le médecin du SESSAD facilite l'accès aux spécialistes (pédiatre, dentiste, gynécologue, psychiatre, etc.) et veille à la continuité des soins. Des échanges réguliers et une communication structurée garantissent ainsi un parcours de soins cohérent et sans rupture.

Le médecin du service a pour mission d'évaluer les besoins des jeunes et d'assurer leur suivi tout au long de leur prise en charge, mais aussi en amont, lors de l'étude des dossiers d'admission, et en aval, en maintenant le lien avec les partenaires prenant le relais à la sortie du jeune.

Il sensibilise également les publics accompagnés à diverses thématiques de santé publique, notamment l'hygiène bucco-dentaire, la santé gynécologique, la prévention des infections sexuellement transmissibles, les conduites addictives, ainsi que les problématiques d'obésité et de surpoids, afin de promouvoir des habitudes de vie saines et adaptées.

Le suivi médical consiste à réévaluer régulièrement la progression du jeune, ses besoins et l'adéquation de l'accompagnement proposé. Ses modalités sont variées et s'adaptent à chaque situation : réunions d'équipe (synthèses, points cliniques, etc.), rencontres avec le jeune et sa famille, parfois en présence d'autres professionnels, ainsi que des échanges avec les partenaires médicaux impliqués. Ce suivi permet un recueil de données, une évaluation continue, un rôle de conseil et une orientation auprès du jeune, de sa famille et des professionnels concernés par sa prise en charge.

Le médecin est particulièrement attentif aux temps forts du parcours : l'intégration dans l'établissement et la mise en place du projet, les changements importants dans son parcours (au sein de l'établissement, de sa scolarité, ou de sa vie personnelle), et l'accompagnement à la sortie.

L'accompagnement à aux besoins psychologiques

Le psychologue appréhende le fonctionnement de l'enfant par la mise en relation des processus psychologiques et des capacités d'apprentissage.

Cette démarche permet de dégager une problématique et des hypothèses pour mettre en sens les conflits intrapsychiques et les mécanismes de défense qui pour certains entravent l'autonomie de son évolution, ainsi que les processus du côté transgénérationnel qui ont des effets sur l'enfant dans son développement psycho-affectif.

Cette démarche inscrite dans les RBPP permet d'identifier précisément les obstacles au développement de l'autonomie, conformément aux recommandations de la HAS sur l'évaluation multidimensionnelle des besoins de l'enfant.

Le psychologue est en mesure de proposer des suivis psychothérapeutiques individuels en fonction des besoins et disponibilité du jeune, ainsi que des rencontres thérapeutiques familiales pour répondre aux attentes et aux problématiques de certaines familles.

Pôle Medico-psy

L'accompagnement au développement psychomoteur et à l'épanouissement corporel

Le psychomotricien met en œuvre une action thérapeutique globale destinée à maintenir ou à développer les capacités psychomotrices de l'enfant (abord des troubles de l'intégrité corporelle, de l'image du corps, du schéma corporel, des troubles tonico-émotionnels, de l'organisation spatio-temporelle, des maladresses motrices et gestuelles, des dyspraxies, etc.).

Il accompagne l'enfant dans son développement pour trouver plaisir dans l'investissement de son corps comme moyen d'expression et de relation médiatisé par le jeu. Il peut proposer en séance différents médiateurs suivant les désirs et l'évolution de l'enfant : expérimentations sensori-motrices, jeux d'attention et d'habileté motrice, techniques de conscience et d'expressivité corporelle, relaxation et jeux spontanés symboliques.

L'accompagnement orthophonique

L'accompagnement orthophonique des jeunes est assuré par un groupe d'orthophonistes libérales liées au service par convention. Leurs missions consistent à réaliser des bilans orthophoniques permettant d'identifier les troubles du langage oral et écrit, de la communication, des fonctions oro-faciales ou des difficultés logico-mathématiques.

À partir de ces évaluations, elles élaborent et mettent en œuvre des projets thérapeutiques individualisés, déclinés en séances de rééducation individuelles ou collectives.

La création artistique comme outils de médiation

Une art-thérapeute exerçant dans le cadre d'une prestation externe conventionnée intervient une journée auprès de certains jeunes du SESSAD. exerçant dans le cadre d'une prestation externe conventionnée

Son accompagnement s'inscrit dans une démarche thérapeutique qui utilise la création artistique comme outil de médiation pour aider les jeunes à exprimer leurs émotions, surmonter leurs difficultés et retrouver confiance en eux.

Pôle social

L'accompagnement aux compétences sociales, familiale et à l'insertion professionnelle

L'assistante de service social intervient directement auprès des familles pour renforcer leurs compétences dans l'accès et le maintien de leurs droits sociaux. Elle accompagne les familles dans l'identification de leurs besoins, la compréhension des dispositifs d'aide et le développement de leur pouvoir d'agir face aux démarches administratives.

En étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, enseignants, psychologues, psychomotriciens), elle co-construit un projet individualisé prenant en compte les besoins spécifiques de l'enfant, la dynamique familiale et les ressources de l'environnement social. Elle assure une fonction de médiation et de coordination entre la famille et les partenaires institutionnels (école, MDPH, services de santé, missions locales, employeurs potentiels).

Dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle, elle travaille en lien avec l'équipe éducative et l'enseignante spécialisée pour accompagner le jeune dans la construction de son projet d'orientation, favoriser son accès aux dispositifs de formation et de pré-qualification, et préparer sa transition vers l'âge adulte et le monde professionnel.

Elle contribue à créer un climat de confiance indispensable à l'adhésion de la famille au projet d'accompagnement, tout en préservant l'autonomie, la dignité et la capacité d'autodétermination de chacun.

L'accompagnement vers la sortie

Orientation

L'équipe pluridisciplinaire procède lors des réunions pluridisciplinaires à une évaluation de la situation du jeune, afin de déterminer l'orientation vers un type d'accompagnement ou d'établissement, qui soit adapté à la situation. Le projet d'orientation peut intervenir à tout moment dans le parcours du jeune.

L'orientation constitue une étape essentielle pour assurer la continuité du parcours du jeune et éviter les ruptures d'accompagnement. Elle est le fruit d'un travail progressif, anticipé et concerté, mené tout au long de la prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire.

Cette orientation s'inscrit dans une logique de parcours, prenant en compte à la fois les besoins du jeune, l'évolution de ses compétences, son âge, ainsi que les limites d'intervention du SESSAD. Elle peut se traduire par :

- Une réorientation vers un autre dispositif médico-social plus adapté aux besoins du jeune (IME, EMPRO, ITEP, SAVS, etc.),
- Une poursuite de parcours dans un cadre scolaire ou de droit commun, lorsque l'autonomie du jeune le permet,
- Une sortie du dispositif sans relais, lorsque aucun accompagnement complémentaire n'est requis.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne le jeune et sa famille dans la réflexion et la construction du projet d'orientation. Ce travail d'anticipation est formalisé dans le PPA, avec la mise en place d'actions concrètes : rencontres avec des partenaires, visites d'établissements, constitution de dossiers d'orientation (CDAPH), bilans partagés, etc.

Continuité de parcours

L'arrêt de l'accompagnement est co-construit avec le jeune et sa famille en lien avec la MDPH. Cette fin de prise en charge est anticipée, élaborée et travaillée.

La démarche de sortie est effective quand :

- Le suivi de l'enfant n'est plus nécessaire au regard de son évolution sur le plan des apprentissages et sur le plan personnel.
- Les besoins de l'enfant ne nécessitent plus une pluridisciplinarité d'accompagnement ; un suivi en libéral est possible.
- La fin du suivi est demandée par la famille.
- Les besoins de l'enfant sont trop importants et nécessitent une orientation dans un établissement plus adapté.
- L'enfant a atteint l'âge de 20 ans.

Lorsque le SESSAD évalue une fin d'accompagnement :

- Il anticipe et s'assure que le jeune ait toutes les conditions requises pour poursuivre sa scolarité sans accompagnement.

- Il anticipe et veille à ce qu'une fin de suivi ne se concrétise pas sur des classes charnières (CM2, sixième, troisième) si le jeune est encore fragile dans son autonomie scolaire et sociale.

Au terme de l'accompagnement par le service, la famille et l'enfant sont invités à rencontrer le médecin, les professionnels et la cheffe de service qui officialise l'arrêt d'accompagnement du SESSAD par la signature d'un document de fin de prise en charge.

L'assistante de service social, en coordination avec la cheffe de service, reçoit la famille pour les informer de la possibilité d'un accompagnement ponctuel, pendant une durée de 3 ans, suite à la sortie du service.

Le service de suite

A l'issue du départ des effectifs du SESSAD, le jeune bénéficie pendant 3 ans de la possibilité d'une aide dans les démarches par le service de suite de l'établissement. Cette information est communiquée à l'ensemble des familles dont le départ du jeune est planifié.

Ce dispositif a pour vocation de garantir une continuité dans l'accompagnement, de prévenir les ruptures de parcours et de soutenir l'insertion dans la vie adulte, qu'elle soit professionnelle, sociale ou résidentielle.

Il permet notamment de maintenir un lien avec le jeune et sa famille, de proposer un appui en cas de difficultés rencontrées et d'orienter vers des partenaires ou services ressources si nécessaire.

Cet accompagnement souple est sollicité chaque année (2 à 3 jeunes), à la demande. Il favorise l'autonomie tout en offrant un filet de sécurité rassurant pour les jeunes comme pour leurs proches.

La sollicitation régulière de ce type d'accompagnement témoigne d'un besoin structurel pour des jeunes qui ne relèvent ni d'un accompagnement en établissement classique, ni d'une totale autonomie. La mise en place d'un dispositif structuré combinant accueil de jour et accompagnement ambulatoire permettrait de répondre de manière pérenne à ces besoins.

Cette évolution s'inscrirait pleinement dans les orientations nationales favorisant la transformation de l'offre médico-sociale vers plus de souplesse et d'inclusion.

Il est à noter que son intervention doit être inscrite à un travail de recueil et de réorientation si nécessaire vers l'interlocuteur adapté mais en aucun cas ne doit remplacer une modalité d'accompagnement réalisé par un tiers.

RESSOURCES HUMAINES

Organisation générale des ressources humaines

Organigramme hiérarchique

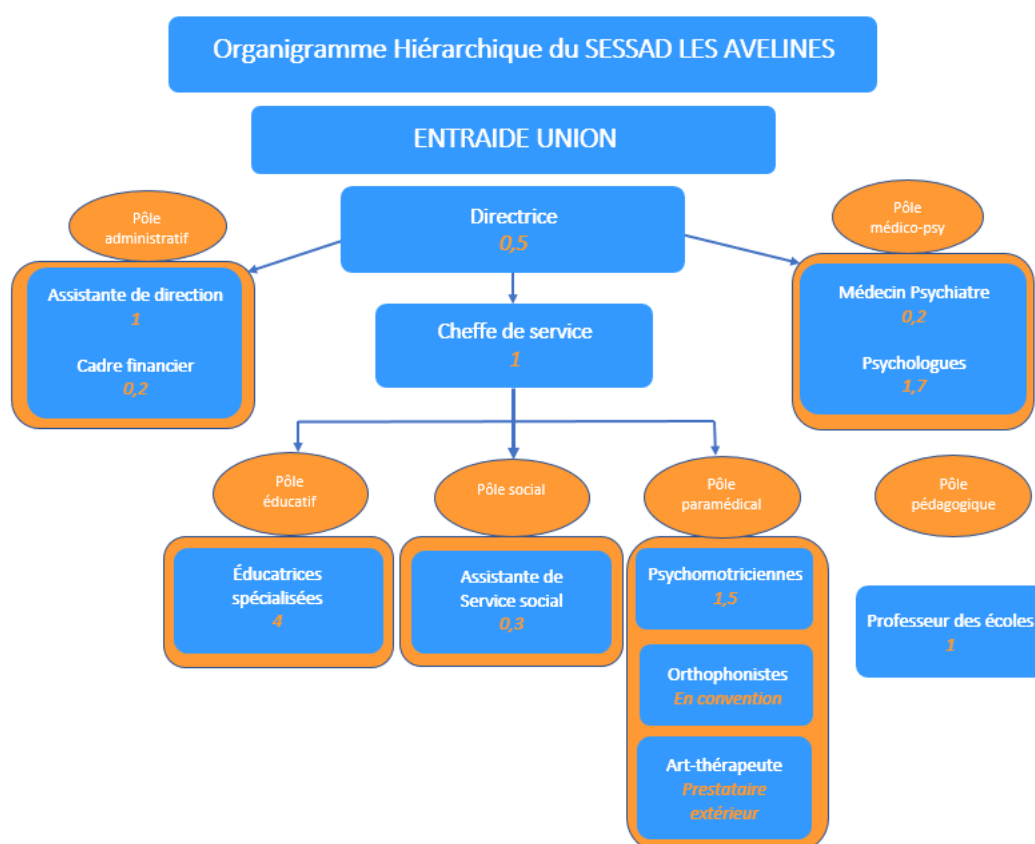
Le SESSAD repose sur une équipe pluridisciplinaire organisée autour de plusieurs pôles complémentaires : direction, médico-psychologique, éducatif, pédagogique, paramédical, social ainsi qu'un pôle administratif.

Chaque professionnel mobilise ses compétences spécifiques pour soutenir au mieux le développement de l'enfant dans ses différents contextes de vie (familial, scolaire, social). La dynamique de travail en équipe permet un croisement des regards et une co-construction du projet personnalisé de l'enfant, en lien avec les familles et les partenaires.

L'organigramme du SESSAD ci-dessous décrit la répartition des salariés et leur rattachement hiérarchique et fonctionnel. Si la constitution des équipes pluridisciplinaires est restée relativement stable au cours des dernières années, l'équipe de direction à quant à elle fortement été renouvelée.

Chaque salarié dispose d'une fiche de poste qui lui est remise avec son contrat de travail lors de son embauche et dont un exemplaire figure à son dossier administratif.

A l'automne 2025 l'ensemble des postes est pourvu à l'exception du poste de médecin psychiatre.



Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Pôle direction

Le pilotage et la direction de l'activité du SESSAD sont assurés par une équipe de direction composée d'une cheffe de service et d'une directrice multisite SESSAD Les Avelines-EMPRO de Suresnes.

Ce binôme collabore, partage un temps d'échange et de réflexion lors d'une réunion hebdomadaire indispensable à la conception et à la mise en œuvre des différents projets de l'établissement

La directrice

La directrice a une mission de responsabilité générale, par délégation de la direction territoriale 92. Son rôle est d'orchestrer la gestion et le bon fonctionnement de l'établissement.

Elle est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du développement des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques pour lesquelles l'établissement est créé et autorisé. Elle définit, administre et assure la gestion administrative, financière, matérielle et humaine du SESSAD, garantit le projet associatif et sa cohérence au sein de la structure, veille à la qualité des projets et à l'évolution de la réglementation en vigueur, assure la gestion du budget annuel, renforce les méthodes de travail des équipes pluridisciplinaires, etc.

Par ailleurs elle anime et développe les partenariats sur le territoire et participe à structurer la dynamique inter-établissements.

La cheffe de service

Membre de l'équipe de direction, elle assiste la directrice dans sa fonction d'animation globale de l'établissement.

Par délégation de la direction, la cheffe de service organise, anime les réunions, accompagne les activités du SESSAD portées par l'équipe des professionnels. Elle dispose, pour mener à bien sa mission, de temps de concertation et de coordination avec l'équipe pluridisciplinaire. Son action se concentre tout particulièrement sur la qualité de l'accueil des usagers. Elle s'assure de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune en lien avec le médecin qui, lui, est garant du projet de soins de chacun.

Elle est pro-active dans la mise en place de la politique Qualité insufflée par la directrice.

Elle participe à l'ensemble des temps collectifs forts tels que les réunions de parents, etc. Elle est le moteur et la coordinatrice de l'ensemble des partenaires

Pôle médico-psychologique

Ce pôle a pour mission d'assurer l'évaluation, le suivi et l'accompagnement psychique des enfants. Il se compose :

- D'un médecin psychiatre, garant du projet médical et de l'articulation avec les soins extérieurs si nécessaire. Le poste est actuellement vacant. Une offre a été publiée sur de nombreux sites de recrutement.
- De trois psychologues qui assurent les suivis psychologiques individuels, les évaluations, les observations cliniques et participent à la réflexion autour de la dynamique familiale et des besoins affectifs et émotionnels de l'enfant.

Pôle éducatif

Ce pôle accompagne les enfants dans leur vie quotidienne, leur développement de l'autonomie, les interactions sociales, ainsi que dans la régulation des comportements.

Il se compose de :

- ⇒ 4 éducatrices spécialisées qui interviennent à domicile, à l'école ou dans tout lieu de vie de l'enfant. Elles soutiennent l'enfant dans ses apprentissages de la vie quotidienne, ses capacités relationnelles et adaptatives.

Pôle pédagogique

Le pôle pédagogique vise à soutenir le parcours scolaire de l'enfant, à favoriser son inclusion et à accompagner les apprentissages. Il comprend

- ⇒ Une enseignante spécialisée, mise à disposition par l'Education Nationale, sous la responsabilité de l'IEN ASH, qui intervient en lien avec les établissements scolaires. Elle met en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées, fait le lien entre les enseignants de l'Éducation nationale et l'équipe du SESSAD, et participe à la mise en place d'aménagements scolaires nécessaires.

Pôle paramédical

Ce pôle travaille sur les aspects corporels, moteurs, sensoriels et neurodéveloppementaux.

Il est composé de :

- 2 psychomotriciennes, qui évaluent et prennent en charge les troubles du tonus, de la coordination, de la motricité globale et fine, du schéma corporel, ainsi que les troubles de la régulation émotionnelle ayant une composante corporelle. Elles accompagnent également les enfants dans la gestion de leur rythme corporel et sensoriel.
- Orthophoniste, face aux difficultés de recrutement d'un orthophoniste salarié, le service a fait le choix de confier cette mission à des orthophonistes libérales par voie de convention.
- 1 Art-thérapeute qui intervient en tant que prestataire extérieur conventionné. Elle utilise la création artistique comme médium thérapeutique pour accompagner les jeunes dans l'expression de leurs émotions et le dépassement de leurs difficultés.

Pôle social

Il est assuré par :

- Une assistante de service social, qui soutient les familles dans leurs démarches administratives, les oriente vers les services adaptés, accompagne les situations de vulnérabilité sociale et favorise la mise en réseau des partenaires.

Pôle administratif et financier

Ce pôle assure le bon fonctionnement logistique et organisationnel du service.

Il coordonne les missions de gestion administrative, la relation avec les autorités de tutelle et la planification des interventions. Il facilite également la communication entre les différents professionnels du SESSAD et les partenaires extérieurs.

- ⇒ La gestion administrative des usagers est assurée par la secrétaire de direction dont le périmètre d'intervention comprend la relation quotidienne avec les familles
- ⇒ La gestion comptable est confiée à une cadre financière qui travaille en collaboration étroite avec le pôle financier du Siège de l'association. Elle veille au règlement des factures mais également aux variables de paie des professionnels.

Services généraux

L'entretien des locaux est assuré par un prestataire extérieur.

Les petits travaux d'aménagement et réparation sont effectués par un prestataire extérieur qui intervient sur plusieurs établissements du territoire.

Les réparations plus conséquentes sont effectuées par des entreprises sollicitées au cas par cas par la direction. Le suivi régulier des vérifications réglementaires est assuré par l'assistante de direction.



3^{ÈME} PARTIE :
**LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION
CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA
GESTION DES RISQUES AU SERVICE DE
L'ACCOMPAGNEMENT**

LES PRINCIPES

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité constitue une dynamique interne d'évolution et de progrès, d'amélioration des pratiques, en réponse aux besoins et attentes de l'environnement, composé à la fois :

- Des personnes accompagnées et de leurs familles ;
- Des professionnels et des bénévoles ;
- Des autorités de contrôle et de tarification ;
- D'une manière générale, de la collectivité dans son ensemble.

Au sein de l'Entraide Union, cette volonté se matérialise concrètement par la mise en œuvre de la politique qualité et gestion des risques associative avec comme support la cellule Qualité et Gestion des risques au niveau du siège de l'association et la mise en place d'une référence qualité dans tous les établissements et services. Cette démarche doit permettre de structurer le cadre dans lequel se met en place une dynamique d'amélioration continue et de réflexion autour des questions éthiques.

Les grands principes qui guident la démarche qualité au niveau de l'Association sont les suivants :

- **La qualité au service du sens** : chaque action menée est *in fine* au service de l'accompagnement des personnes, et fondée sur la bientraitance
- **La qualité, outil de pilotage et de management de l'établissement** : la démarche qualité permet de structurer l'organisation et d'impliquer les équipes dans une démarche d'amélioration continue des accompagnements
- **La qualité, gage de rigueur** : la démarche qualité permet d'assurer des pratiques fiables, transparentes, et centrées sur les besoins et attentes des personnes accompagnées
- **La qualité portée par des acteurs engagés et à la bonne place** : la qualité prend tout son sens lorsqu'elle est portée par des professionnels impliqués, reconnus dans leurs missions et rôles et construisant ensemble des projets d'accompagnement cohérents.

Le dispositif qualité

Le management des équipes s'appuie sur une démarche d'amélioration continue de la qualité, visant à garantir un accompagnement optimal de chaque salarié tout en favorisant le développement professionnel des équipes.

La pratique de réflexion collective réguliers : réunions d'équipe pluridisciplinaires, analyses de pratiques professionnelles, temps d'élaboration autour des situations complexes permet de croiser les regards, d'ajuster les accompagnements et de développer une culture commune du questionnement et de l'adaptation.

Par ailleurs, la mise en place d'évaluation continue des pratiques, recueil de données, analyse des indicateurs de suivi, retours des jeunes et de leurs familles, etc.) permet les ajustements nécessaires et impulse des évolutions dans les pratiques de l'équipe.

De plus, la formation continue des professionnels constitue un levier essentiel de la démarche qualité du SESSAD. Elle permet d'actualiser les compétences, d'intégrer les évolutions

réglementaires et les bonnes pratiques du secteur, et de répondre aux besoins émergents identifiés sur le terrain.

Enfin, ce management participatif favorise l'implication de chaque professionnel dans la construction collective du projet de service, créant ainsi les conditions d'une cohésion d'équipe et d'un engagement partagé au service de la qualité de l'accompagnement.

Le management participatif par la qualité

La qualité est un principe directeur du management dans une approche globale et permanente de pilotage de l'établissement. Elle est intégrée dans tous les niveaux de décision et de management en impliquant l'ensemble du personnel et des parties prenantes.

Communication

La communication opérationnelle auprès des équipes se fait de façon hebdomadaire les mardis matin lors de la réunion d'équipe. La direction rassemble l'ensemble des professionnels en moyenne toutes les 6 semaines pour échanger sur les sujets liés au fonctionnement de la structure lors de réunions institutionnelles.

La communication interne et externe est mise en œuvre par la cheffe de service et l'assistante de direction. La communication interne en direction des personnels, prend appui sur les moyens informatiques (mail et serveur) et des outils classiques tels que les bannettes.

La communication en direction des familles passe par la cheffe de service pour demander ou transmettre toute information concernant l'accueil. Cette communication externe se déroule majoritairement par mail et/ou par des moyens classiques (courrier et téléphone).

La formalisation des pratiques

Formaliser les pratiques professionnelles permet de définir une manière de faire commune au sein du service ou plus largement de l'association et permet d'assurer une qualité constante dans la réalisation des missions.

Co-construites avec les professionnels, l'élaboration des procédures amène à réfléchir et à prendre des décisions collectives sur les manières de travailler et valorise les actions de chacun au service de l'accompagnement des personnes. Elles permettent de définir "qui fait quoi, quand et comment" et donc de clarifier les responsabilités et les tâches de chacun, que ce soit au sein d'un service ou entre différents services de l'établissement.

Ces procédures, peu nombreuses, sont actuellement répertoriées sous différents outils et formats (Classeur administratif, Drive, Imago, etc.). A termes, elles seront centralisées dans un logiciel qualité dédié, AGEVAL, piloté par l'association.

Un ensemble de procédures associatives sont mises en œuvre au sein des établissements et services de l'association. Elles sont répertoriées et mises à disposition des professionnels via l'intranet associatif. Elles ont vocation à être complétées, le cas échéant, de procédures spécifiques à l'établissement ou au service.

Le Plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

Le PACQ constitue un document unique permettant de retranscrire et centraliser les axes d'amélioration (ou préconisations) de différentes origines : auto-évaluation, évaluation, plainte ou réclamation, projet d'établissement ou de service, enquête de satisfaction, etc. et qui alimentent

la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'établissement ou du service. Il est élaboré à partir de la trame associative.

Le PACQ a pour objectifs principaux :

- D'organiser la mise en œuvre des actions d'amélioration en déclinant les éléments associés (moyens, pilotes, échéances, indicateurs) ;
- D'assurer un suivi efficient en colligeant, dans un document unique, toutes les actions d'amélioration à initier ;
- De faciliter la communication sur les actions en direction des professionnels, des usagers et des familles, en constituant une référence commune ;
- De garantir une lisibilité des actions et de leur suivi auprès d'acteurs externes dans différentes occasions : évaluation, missions d'inspection/contrôle des autorités de contrôle et de tarification, etc.

L'évaluation HAS

La démarche d'évaluation "externe" quinquennale, rendue obligatoire par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, permet de valoriser les bonnes pratiques professionnelles et d'identifier des pistes de progrès, par l'apport d'un regard extérieur (les évaluateurs) et par une analyse croisée :

- du recueil de l'expérience de personnes accompagnées,
- de l'évaluation des pratiques mises en œuvre par les professionnels
- et de la dynamique impulsée par la direction.

Elle contribue ainsi à renforcer la dynamique qualité dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes et représente également un outil de dialogue régulier avec les financeurs.

L'évaluation HAS du service est prévue à l'automne 2027.

L'inscription dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS)

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la HAS sont des propositions permettant aux professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement. Elles ont pour objectif de mettre à la disposition des professionnels des repères, des orientations et des outils pour :

- Développer les organisations, les actions et les postures permettant de proposer l'accompagnement le mieux adapté dans des circonstances données
- Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le SESSAD Les Avelines est pleinement inscrit dans les recommandations de bonnes pratiques.

Les attentes de la personne et le projet personnalisé (RBPP - décembre 2008)

Le travail des professionnels consiste à :

- Aider la personne à affiner sa compréhension de sa situation, exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés
- Créer un cadre facilitant l'expression différenciée des attentes de la personne, de ses proches et de son représentant légal. (RBPP ANESM)

☑ Pour un type de besoin, différentes activités peuvent être proposées, et ce, afin de répondre aux attentes de la personne et ainsi personnaliser son accompagnement.

☑ Afin de faciliter l'expression du jeune et de sa famille, des rendez-vous individualisés sont proposés. L'établissement est attentif à préserver un équilibre entre famille et institution en limitant le nombre de professionnels présents au cours de l'échange.

- La pertinence du PP doit être interrogée régulièrement afin d'être ajustée au regard de l'évolution de la situation de la personne, de ses attentes et du contexte. (RBPP ANESM)

☑ Les professionnels se réunissent au minimum une fois par an pour une réunion de synthèse concernant chaque jeune. La méthode retenue pour le déroulement de la synthèse favorise le questionnement des professionnels et la prise en compte des attentes du jeune et des données contextuelles.

☑ La démarche retenue pour l'évaluation s'appuie sur une dynamique d'échange et de confrontation des points d'observation des différents professionnels.

Les pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (RBPP – janvier 2018)

- ➔ L'évaluation des besoins et des compétences de la personne dans tous les domaines est essentielle pour proposer un accompagnement progressif, souple et adapté (nature et volume de l'accompagnement).
- ➔ Une réflexion est à mener sur un partenariat qui promeut la valorisation des compétences de la personne à accompagner, l'aide constructive pour le développement et l'évolution de la personne sans « faire à la place ».

La participation des personnes concernées passe également par l'accessibilité des informations, des outils proposés et par des mises en situation concrètes.

☑ L'ensemble des professionnelles – éducatrice spécialisée, enseignant, psychologue, psychomotricien – contribuent à l'évaluation des besoins de la personne accompagnée ; une attention particulière est accordée à favoriser l'auto-détermination de la personne en adaptant, autant que faire se peut, les outils d'aide à la compréhension et à l'appropriation des propositions d'accompagnement.

Ouverture du service à et sur son environnement (RBPP - décembre 2008)

- ⇒ Promouvoir un rapprochement avec le monde de l'entreprise, de la formation et de la culture.

☑ L'établissement s'inscrit dans une dynamique permanente de recherche de partenariat afin de renouveler et adapter les lieux d'accueil correspondants aux besoins identifiés des jeunes accompagnés.

- ⇒ Mener une réflexion approfondie sur la fonction d'accueil

☑ L'ensemble des personnels est sensibilisé à accueillir positivement toute demande de rencontre avec des professionnels ou de visite du service, les portes étant ouvertes toute l'année à tout professionnel, partenaire ou famille qui souhaiterait venir découvrir le SESSAD avec une organisation adaptée à cette demande.

La gestion des risques

Depuis le 1er janvier 2017, les ESMS doivent déclarer tout événement indésirable ou dysfonctionnement grave ayant lieu au sein de leur structure et ayant un impact sur la santé, la sécurité et/ou l'accompagnement des personnes accompagnées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité et fait partie intégrante de la démarche de protection de l'utilisateur que doit accomplir chaque structure.

La gestion des événements indésirables et des « situations complexes »

Tout événement indésirable ou dysfonctionnement survenant au sein de l'établissement fait l'objet d'une déclaration écrite auprès de la Direction. Inscrit dans la loi 2002.02-2, le signalement d'un événement indésirable fait partie intégrante de la démarche de protection de l'utilisateur.

Dès lors qu'une situation montre un dysfonctionnement ou une mise en insécurité, est susceptible d'affecter l'accompagnement d'un enfant dans son quotidien ou le respect de ses droits, l'équipe de direction procède aux déclarations nécessaires en fonction de la nature des faits, à savoir :

Signalement d'un événement indésirable

Un registre prévu à cet effet, centralise tous les événements indésirables (EI) saisi dans IMAGO -DU survenus dans Le service afin d'établir un suivi si nécessaire. Il est accessible pour les professionnels dans le bureau de la cheffe de service.

Information préoccupante ou signalement

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la démarche s'effectue auprès des autorités compétentes. La direction prend notamment les mesures d'accompagnement et de protection de la ou des victimes qu'elle jugera nécessaires.

Le professionnel du SESSAD récepteur de l'information signale à la Direction le document de l'événement indésirable, la plainte ou la réclamation. La Direction en fonction de la gravité informe l'ARS avec une copie au siège de l'association.

Une information préoccupante ou un signalement au procureur de la république est rédigé afin d'alerter les autorités compétentes de la situation actuelle.

En tout état de cause (sauf en cas de danger imminent), la famille est informée de la démarche entreprise et peut être reçue ou appelée par la Directrice ou son représentant.

Chaque signalement permet la mise en place d'un plan d'action formalisé et d'autres procédures si nécessaire. Chaque événement indésirable est analysé en équipe afin de voir les pistes d'amélioration.

Gestion des plaintes et réclamations

Par ailleurs, une information institutionnelle est communiquée aux jeunes et à leurs parents, via le livret d'accueil, qu'une boîte aux lettres est à leur disposition pour recueillir de façon anonyme leurs plaintes et réclamations à l'encontre de l'établissement.

Le Plan Bleu

Le plan bleu permet à l'établissement une mise en œuvre rapide et cohérente de moyens indispensables, pour faire face efficacement à la gestion d'un événement exceptionnel quel que soit sa nature. Un événement soudain, imprévu, ou accidentel prend une dimension exceptionnelle si ses effets dépassent les capacités normales de réaction des structures chargées d'y faire face ou qu'il révèle leurs défaillances.

La mise en place d'un plan bleu permet aux établissements sociaux et médico-sociaux de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en réalisant un bilan exhaustif de leurs capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant leur réactivité face à une situation exceptionnelle voire en situation de crise. Le plan bleu est également un outil de travail qui permet de développer la culture du risque au sein de l'établissement par une élaboration participative.

Au sein de l'Entraide Union, un kit associatif relatif au plan bleu est à disposition des établissements.

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) sont des outils complémentaires au service de la santé et de la sécurité au travail. Ils sont actualisés *a minima* 1 fois par an, à partir de la trame associative et présenté en CSE lors d'une réunion de CSSCT.

Le DUERP recense et hiérarchise l'ensemble des risques auxquels les professionnels peuvent être exposés. Le PAPRI Pact, élaboré à partir de cette analyse, fixe quant à lui des objectifs concrets de prévention et définit des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail et *in fine* la qualité de l'accompagnement.

LA BIENTRAITANCE ET L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

La bientraitance et l'éthique constituent le fondement de toutes les bonnes pratiques professionnelles. La bientraitance s'appuie sur le questionnement éthique qui traverse la pratique professionnelle et implique une approche globale et personnalisée de l'accompagnement des personnes, qui va au-delà de la simple absence de maltraitance. La démarche qualité en est le vecteur et notre politique qualité et gestion des risques associative encadre sa mise en œuvre.

Le respect de la dignité et des droits

Un accompagnement bientraitant repose sur une culture partagée de respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité au sein de laquelle les sensibilités individuelles et les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée.

Les outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie et contrat de séjour ou document individuel de prise en charge ou contrat d'accompagnement par le travail), diffusés et commentés dès l'accueil de la personne ou dès l'embauche d'un nouveau salarié au sein de l'établissement ou du service, contribuent au développement et au maintien d'une culture partagée et au respect des droits des personnes. Ils sont travaillés ou mis à jour régulièrement avec les professionnels.

Les modalités de participation des personnes et de leur entourage

Afin de mettre en œuvre un accompagnement bientraitant, il est essentiel d'être à l'écoute de la personne et de son entourage, le cas échéant, et de favoriser sa participation active à son accompagnement.

Pour cela différents outils sont déployés.

Le travail avec les familles

L'information et la communication entre les familles — ou représentants légaux — et le SESSAD s'inscrit dans une démarche de co-construction, fondée sur la confiance mutuelle et dans le respect de la volonté du jeune. Cette complémentarité est essentielle pour garantir un accompagnement cohérent et individualisé.

La collaboration avec les familles se décline à travers trois modalités principales :

Les espaces collectifs

Des temps conviviaux et participatifs sont proposés à plusieurs reprises dans l'année afin de favoriser l'échange et le lien entre l'équipe et les familles. Cela comprend : les réunions de parents en début d'année, le partage d'une galette en début d'année, les rencontres thématiques organisées certains samedis matin, animées par des professionnels du SESSAD ou des intervenants extérieurs, etc

La place des familles dans la co construction du PPA

Comme déjà évoqué, le principe de co-construction du PPA repose sur une élaboration collective et concertée du parcours d'un jeune accueilli au SESSAD. Cette démarche vise à garantir une prise en charge adaptée, cohérente et évolutive en impliquant tous les acteurs concernés.

L'implication du jeune est primordiale pour respecter ses besoins, ses capacités et ses aspirations. Ceux-ci peuvent évoluer au cours de son parcours, c'est pourquoi il est important de faire des points réguliers avec lui afin de s'assurer que le PPA est toujours en adéquation avec le projet du jeune.

En tant que premiers repères et accompagnants du jeune, les parents ou responsables légaux détiennent une connaissance fine de son histoire, de ses besoins, de ses ressources et de ses difficultés. Cette expertise familiale constitue un atout essentiel pour orienter les choix éducatifs et construire un accompagnement cohérent et adapté.

Leur implication active dans l'élaboration et le suivi du projet favorise une meilleure compréhension des objectifs visés et renforce la continuité entre les actions mises en place au sein de l'établissement et la vie quotidienne du jeune. En facilitant la mise en œuvre concrète des objectifs dans les différents contextes de vie (famille, école, loisirs...), la famille devient un véritable partenaire de l'équipe pluridisciplinaire.

Les espaces individualisés

Au-delà des obligations réglementaires, le SESSAD porte une attention particulière à leur implication dans l'accompagnement de leur jeune, que ce soit par le biais d'échanges informels (entretiens spontanés, appels téléphoniques), ou de rendez-vous formels programmés.

Les entretiens de suivi

Une fois par an, chaque famille est conviée à un entretien individuel avec le référent éducatif et psychologique de l'enfant, afin de co-construire et ajuster le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

En complément, à tout moment, les familles peuvent solliciter une rencontre avec l'un ou plusieurs des professionnels pour faire un point d'étape.

Le dossier de la personne accompagnée

Les familles peuvent sur rendez-vous avec un membre de l'équipe de direction, consulter le dossier du jeune, dans un souci de transparence et de co-construction de l'accompagnement. La demande doit être faite par écrit pour accéder au dossier. L'accès au dossier se fait dans un délai de 15 jours à réception du courrier et de 8 jours pour les données médicales.

Le dossier « papier »

L'ensemble des dossiers des usagers est conservé dans un bureau dédié, sécurisé et fermé à clé. L'accès à ces documents se fait sur demande, garantissant ainsi la confidentialité des informations tout en permettant aux membres de l'équipe d'y accéder dans le cadre de leur mission d'accompagnement.

Les documents sociaux sont conservés sous clés dans le bureau de l'assistante de service social.

Ces dossiers papier regroupent l'ensemble des éléments relatifs au suivi éducatif, social et pédagogique des enfants. Le dossier médical, quant à lui, est également conservé sous clé, dans le bureau du médecin, qui en assure la garde et la responsabilité exclusive.

Le Dossier Unique Informatisé

Les informations du dossier de la personne accompagnée sont centralisées au sein du logiciel IMAGO-DUI, déployé au niveau associatif par l'Entraide Union. Ce Dossier Usager Informatisé (DUI) permet une traçabilité sécurisée, un partage encadré des informations entre professionnels, et une continuité de l'accompagnement au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Il centralise l'ensemble des données d'identité, les éléments de parcours ainsi que les écrits professionnels nécessaires à la compréhension de la situation de l'usager.

Ce logiciel facilite l'analyse des besoins, l'élaboration de diagnostics partagés, la construction de propositions d'accompagnement et la mise en œuvre de plans d'action. Il permet également d'assurer la traçabilité des interventions menées dans le cadre du projet personnalisé du jeune.

La gestion de ces données est réalisée dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Des droits d'accès sont définis selon les fonctions, garantissant la confidentialité et la protection des données personnelles de la personne accompagnée. IMAGO DU répond également aux exigences de pilotage de l'activité et de conformité réglementaire de l'établissement.

Une approche basée sur l'éthique professionnelle

Le développement des compétences et la supervision

Le développement des compétences et la supervision des équipes constituent des leviers essentiels au service de la bientraitance. En favorisant la formation continue, le partage d'expériences et l'analyse des pratiques, les professionnels renforcent leurs savoir-faire et leur posture éthique.

Les formations

Le plan de formation est pensé par la Direction au regard des besoins de l'établissement et évalué avec chaque salarié, principalement lors de son entretien professionnel qui a lieu au moins tous les deux ans.

Les formations sont inscrites chaque année au Plan de Développement des Compétences (PDC). Certaines formations sur des thématiques communes peuvent être mutualisées avec d'autres structures du territoire.

Il est à noter que ce plan doit aussi permettre l'évolution de carrière des salariés et leur permettre d'accroître leurs compétences pour répondre aux mieux à leurs missions. Très sensible aux sujets portant sur la bientraitance, l'équipe de direction a souhaité que l'ensemble de l'équipe puisse bénéficier d'une formation dédiée à la thématique de la bientraitance.

Une formation collective a été récemment organisée afin de sensibiliser chaque professionnel à s'interroger sur ses pratiques, à les revoir, les corriger et également à se questionner sur sa posture.

Les GAP

Des GAP et des temps de régulation d'équipe sont mis en place à raison de six séances par an, visant à développer les échanges professionnels, promouvoir le partage d'expérience et la communication au sein de l'équipe.

Instances représentatives du personnel

Les instances de représentation du personnel jouent un rôle clé en contribuant à la qualité de vie au travail et par extension à la mise en œuvre d'un accompagnement bientraitant et de qualité. En étant un espace de dialogue social, d'expression et de prévention des risques, le Comité social et économique (CSE) favorise l'écoute des professionnels, soutient l'amélioration des conditions de travail et renforce l'engagement collectif.

Depuis avril 2019, un protocole préélectoral a été conclu entre la direction de l'association gestionnaire Entraide Union et les délégués syndicaux. Il précise les modalités des élections ainsi que le nombre des CSE locaux. L'Entraide Union comprend ainsi 14 CSE locaux, ainsi qu'un CSE central (ou CSE-C), qui réunit plusieurs fois par an des représentants de chaque CSE local. Cette instance centralisée a pour mission de traiter les sujets du périmètre des CSE dans une logique transversale.

La représentation du personnel au sein de la structure est assurée par l'intermédiaire des élus du CSE N°5 de l'Entraide Union. Il inclut 5 autres établissements du territoire : IME Au Fil de l'Autre, EMP LES Avelines, CMPP de Suresnes, SESSAD les Avelines, EMpro les Résonances.

Il a été institué à la suite des élections professionnelles du 6 et 7 juin 2023 et se réunit mensuellement sous l'appellation ARA5.

Il traite des réclamations collectives relatives aux salaires, en application avec le code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Il contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans les établissements et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

5 titulaires et 5 suppléants y siègent, ainsi que chaque directeur du périmètre et la directrice territoriale qui en assure la présidence. Le mandat des élus est de 3 ans.

Un compte-rendu est établi à l'issue de chaque réunion et affiché dans chaque établissement. Des réunions extraordinaires du CSE peuvent se tenir à la demande de ses membres.

La coordination des actions

La coordination au sein de l'équipe pluridisciplinaire est un pilier essentiel de la bientraitance. Elle permet de croiser les regards, d'articuler les compétences et de construire des réponses adaptées aux besoins singuliers des personnes accompagnées. En favorisant la circulation de l'information, la clarté des rôles et le travail collaboratif, la coordination renforce la cohérence et la continuité des accompagnements. Elle garantit ainsi que chaque professionnel contribue de manière complémentaire et concertée au projet individuel d'accompagnement.

Les instances de coordination

Différents types de réunion sont mis en place dont certaines sont relatives à la coordination et au fonctionnement de la structure et d'autres sont à destination du projet du jeune.

Les réunions relatives au fonctionnement de la structure

Réunion Institutionnelle	8/ an	Ces réunions sont organisées les mardis avec l'ensemble des professionnelles en charge de l'accompagnement des jeunes. Elles visent à transmettre à l'équipe les informations institutionnelles (activités, informations associatives, etc.)
Réunion organisationnelle	1/semaine	Elle réunit l'ensemble des professionnels de l'équipe le mardi. Différents points peuvent être abordés : réorganisation du service en cas de besoin, rappel des rendez-vous à venir (PPA, rencontres familles, partenaires), etc. Elle est un lieu de discussion et d'échange en équipe pluridisciplinaire et permet un travail de coordination en commun
Comité de Direction - CODIR	1/semaine	Cette réunion permet à la directrice et à la cheffe de service de faire un point sur le service, les jeunes et les professionnels, de communiquer les informations à transmettre aux équipes, de se coordonner entre les différents services et se concerter sur différents sujets.
GAP	6/an	Dispositif de réflexion collective destiné à l'ensemble des professionnels social, éducatif ou sanitaire (à l'exception des cadres). Il permet aux participants d'analyser leurs pratiques professionnelles à partir de situations concrètes vécues sur le terrain.
Réunion qualité	1/mois	Elle réunit l'équipe de direction et le référent qualité. Elle permet d'analyser les indicateurs qualité, suivre les plans d'action, détecter les points d'amélioration, préparer les évaluations, etc.
Réunion COPIL qualité	1/trimestre	Composée des professionnels des différents pôles elle permet de piloter les actions qualité, suivre leur avancement, prendre des décisions et garantir que les objectifs qualité sont atteints.

Les réunions relatives aux personnes accueillies

Réunion de synthèse	1 à 2/semaine	Réflexion pluridisciplinaire sur la prise en charge individuelle de chaque jeune.
Commission d'admission	Tous les 2 mois	Echanges entre 1 représentant professionnel de chaque pôle autour des dossiers d'admission reçus pour intégration au SESSAD Partage autour de la priorisation/urgence des situations.

Les réunions avec les partenaires

Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)	1 à 2/an	Réflexion pluridisciplinaire (parents, enseignants, professionnels de santé, référents SESSAD), sur les aménagements adaptés à la scolarisation d'un jeune.
--	----------	---

Rendez-vous conventionnement avec nouveaux établissements	5/6 par an	Réunion de rencontre et de présentation du service avec les nouveaux établissements de scolarisation des jeunes (référénts éducatifs et psy +CDS)
Réunion dispositif ACTE	5/6 par an	Réunion de collaboration entre différents partenaires dans le cadre du programme de la réussite éducative porté par la ville de Nanterre.(Educateur +CDS)
Réunion de synthèse avec les partenaires de l'accompagnement	5/6 par an	Réunion de collaboration entre différents partenaires de l'accompagnement dans le cadre de l'accompagnement médical du jeune (CMP/Hôpital). (CDS+ médecin)
ASE ou tout autre partenaire	Selon besoin/sollicitations	Réunion de collaboration entre différents partenaires de l'accompagnement dans le cadre de l'accompagnement d'un jeune ou d'un groupe (CDS)

4^{EME} PARTIE

ORIENTATION ET PLAN D'ACTIONS

BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ÉTABLISSEMENT (2019-2024)

Orientations et objectifs du PE 2014-2019 :

Le projet de service 2014-2019 était majoritairement descriptif, basé sur le constat détaillé des pratiques inhérentes à chaque « pôle ».

Cependant, dans une démarche d'ouverture et d'évolution constante, différents axes d'amélioration et de développement avaient été définis :

1. Encourager davantage la participation des familles à la construction du PPA du jeune :
 - Accentuer la participation des familles par des espaces mieux formalisés dans le parcours du jeune
2. Développer la collaboration avec l'Education Nationale
 - Proposer des temps d'information/formation dans les écoles sur les troubles de la relation et du comportement – favoriser les rencontres enseignants/professionnels du SESSAD
3. Consolider le réseau partenarial
 - Développer les temps d'échanges avec d'autre SESSAD, rencontrer davantage les partenaires du secteur pour amplifier le réseau sanitaire et médico-social, participer à des partages de pratiques, présenter le SESSAD dans les écoles et collèges
4. Inscrire le service dans une démarche de développement durable
 - Mobiliser davantage les équipes et les jeunes à la construction d'un modèle de vie conciliant développement et préservation de l'environnement

Compte tenu du temps écoulé (10 ans) et des nombreux événements auxquels le service a été confronté depuis la rédaction du précédent PE, aucune évaluation objective n'a pu être effective (fiche action) sur les 4 objectifs initiaux.

Conduite du changement depuis 2023 :

Depuis le dernier projet de service, plusieurs changements ont été initiés entre 2023 et 2024 au sein du SESSAD :

Plusieurs changements significatifs ont déjà été initiés entre 2023 et 2024 :

- Révision de la procédure d'admission en lien avec la Réponse Accompagnée Pour Tous
- La possibilité d'accueil d'une mixité de publics (formation collective sensibilisation TSA)
- Mise en place de session de groupe d'Analyse des Pratiques (GAP), espace de réflexion autour d'un partage sur les pratiques des professionnels
- Lancement et déploiement de l'utilisation du logiciel IMAGO-DU, pour une amélioration des démarches d'accompagnement et de suivi du PIA
- Instauration d'une politique qualité et d'un PACQ permettant l'analyse des pratiques collectives et la démarche d'amélioration continue
- Animation autour de moments partagés pour créer davantage de liens avec les familles
- Modernisation des outils de travail

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET AXES DE TRANSFORMATION

Évolutions des modalités d'accompagnement :

La mise en dispositif

Le SESSAD les Avelines, conscient des enjeux de la transformation de l'offre des ESMS s'inscrit dans la volonté de mutation profonde de son organisation en adoptant d'ici 2030 le modèle de dispositif intégré. Elle marquera le passage d'une logique institutionnelle cloisonnée à une approche plus fluide et centrée sur le jeune accompagné.

Cette organisation qui regroupe plusieurs établissements et services sous une même autorisation administrative et un même gestionnaire permet de dépasser la logique traditionnelle de "places" pour privilégier une logique de "parcours". Le SESSAD sera intégré dans ce dispositif, en lien direct avec les établissements de proximité et capable de mobiliser rapidement différentes modalités d'accompagnement selon les besoins individuels.

La mise en dispositif repose sur trois principes structurants : une autorisation unique couvrant l'ensemble des prestations, une gestion fluide des parcours permettant aux personnes de passer d'une modalité d'accompagnement à une autre sans rupture administrative, et une souplesse organisationnelle autorisant le redéploiement flexible des moyens humains et financiers.

Elle apporte des bénéfices significatifs en favorisant la continuité des parcours et permet d'éviter les ruptures d'accompagnement liées aux transitions entre structures.

Extension de places en SESSAD Pro

Le projet d'extension de 10 places du SESSAD vers un SESSAD PRO répond à un besoin crucial identifié sur le territoire des Hauts-de-Seine pour assurer la continuité de parcours des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Actuellement, le SESSAD suit des enfants et adolescents jusqu'à 16 ans, mais la transition vers le monde professionnel demeure un moment de vulnérabilité marqué par des ruptures d'accompagnement. Cette extension permettrait de maintenir le lien de confiance établi avec les jeunes et leurs familles tout en développant un accompagnement spécialisé centré sur l'orientation et l'insertion professionnelle.

Sur le territoire de Nanterre et des communes environnantes, l'offre en matière d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes en situation de handicap reste insuffisante, générant des listes d'attente et des orientations par défaut vers des structures inadaptées. Le SESSAD PRO Les Avelines sécuriserait ainsi le passage vers l'âge adulte en proposant un cadre adapté qui prépare progressivement les jeunes aux exigences du monde professionnel.

Sur le plan organisationnel, cette extension s'appuiera sur l'expérience et l'expertise reconnue de l'équipe pluridisciplinaire mais nécessitera le développement de nouvelles compétences

spécifiques à l'insertion professionnelle (évaluation des compétences professionnelles, techniques de recherche d'emploi, accompagnement en entreprise).

Pour ce faire, Le SESSAD devra construire un réseau partenarial solide en lien avec les acteurs économiques et de l'insertion du territoire nanterrien : Cap Emploi 92, Pôle Emploi local, entreprises adaptées, missions locales, chambres consulaires et le tissu économique dense de La Défense situé à

Amélioration des pratiques professionnelles et de l'organisation interne

L'accompagnement des jeunes TND

L'augmentation récente de l'accueil de jeunes présentant des profils spécifiques comme les TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) ou issus de GOS (Groupement Opérationnel de Synthèse organisé par le DIH) nécessite une approche globale et coordonnée entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement.

Véritable enjeu d'inclusion et d'accompagnement vers l'autonomie, l'accueil de ces jeunes nécessite des moyens humains et matériels adaptés, et une articulation efficace entre les différents acteurs : familles, professionnels, institutions, etc. visant à garantir un parcours cohérent et adapté aux besoins de chaque jeune.

Au sein du SESSAD, une réflexion approfondie ainsi que des actions ont été engagées afin de pouvoir assurer un accueil inclusif et efficace à ce type de profil :

- Adaptation pédagogique : De nombreux professionnels ont pu suivre une formation aux particularités d'accompagnement d'un jeune avec TSA, l'utilisation d'outils de communication alternatifs, de méthodes structurées (TEACCH, ABA), etc.
- Aménagement des espaces pour répondre aux besoins sensoriels et cognitifs de ces jeunes
- Mise en place d'ateliers éducatifs spécifiques, tels que la gestion des troubles du comportement ou l'apprentissage des habiletés sociales, est également un levier majeur pour favoriser leur autonomie et leur épanouissement.

Renforcement de l'inscription territoriale et du multi-partenariat :

Le sentiment d'appartenance associatif

Le sentiment d'appartenance à l'association est très peu présent, voire inexistant au SESSAD. Il apparaît important de travailler et de développer cette unicité afin que chaque professionnel se sente intégré à un même et seul réseau associatif.

En communiquant davantage sur les valeurs prônées par l'Entraide Union, en partageant sur le futur projet associatif, en favorisant les rencontres/échanges avec différents membres du CODIR lors de réunions d'équipe, de moments festifs (Cf. 70 ans de l'association) ou lors de rencontres sur une thématique (ex : appel d'offre) et en encourageant la cohésion avec d'autres structures du territoire également rattachées à l'Entraide Union, nous espérons développer ce sentiment d'appartenance.

Le parcours en lien avec l'EMPRO de Suresnes

La transformation à venir du mode de fonctionnement du SESSAD les Avelines (logique de places en logique de parcours) fait de l'EMpro de Suresnes une orientation privilégiée pour les jeunes suivis par le service.

La création d'une passerelle entre les deux structures (placées sous une direction commune) répond à des enjeux essentiels dans le parcours des jeunes. Cette articulation vise à garantir une continuité éducative, thérapeutique et sociale, grâce à une approche concertée et individualisée entre les équipes des deux établissements.

En renforçant les liens entre les deux structures, l'objectif est de permettre une transition fluide entre les services et d'assurer un accompagnement progressif et cohérent du jeune. Cette collaboration vise à favoriser sa montée en compétences et son insertion socioprofessionnelle, tout en apportant un soutien adapté à sa famille, actrice centrale de cette évolution.

Ce partenariat permet également de mutualiser les expertises et les ressources des deux structures, garantissant ainsi une continuité dans le parcours d'accompagnement et une meilleure coordination des interventions autour du jeune et de son environnement familial.

Cette passerelle peut se décliner de diverses manières : immersions progressives à l'EMpro, accompagnement renforcé en début de parcours, dispositifs de tutorat entre pairs, etc.

L'EMPRO devient ainsi l'une des orientations privilégiées dans ce continuum. Une réflexion est menée pour élargir ce dispositif à d'autres établissements du réseau de l'Entraide Union (IME Au fil de l'Autre, EMP les Avelines), afin de proposer des solutions adaptées aux jeunes qui ne disposent pas encore des compétences nécessaires pour intégrer directement l'EMpro.

Capacité d'adaptation face aux enjeux réglementaires, sociaux et architecturaux :

Vers des locaux plus adaptés

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) a pour objectif de retracer les grands équilibres financiers d'un établissement sur cinq ans et s'impose lorsqu'un établissement doit faire face à des projets d'investissement et/ou de restructuration.

Diagnostic Immobilier du SESSAD

Le SESSAD Les Avelines est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de bureau construit dans les années 80 et actuellement réhabilité en logement pour particulier dont le bailleur est un promoteur immobilier.

A l'exception des très grosses réparations (ouvrant, chauffage, etc.), l'ensemble de l'entretien du bâtiment est à la charge de l'association (extérieurs inclus).

Le bâtiment présente des performances énergétiques très mauvaises (décret tertiaire) et son entretien engendre des coûts (groupe 3) en constante augmentation.

Le suivi régulier des vérifications réglementaires est assuré par l'assistante de direction, générant de fait un glissement de fonction peu adapté.

La question récurrente d'un changement de locaux plus adaptés à l'organisation du service est à nouveau questionnée. Dans une perspective d'achat, ce changement de localisation serait à mettre en perspective avec la révision du parcours d'accompagnement et la dynamique liens/passerelles entre les différents établissements du territoire.

PLAN D'ACTIONS

Objectifs, actions, indicateurs, porteurs, échéances

Axe 1 Renforcer l'unicité associative et la mutualisation des moyens

Dans un contexte de réorganisation territoriale et de cohérence de parcours, réunissant le SESSAD et l'EMpro de Suresnes sous une direction commune, il devient essentiel de renforcer leur unicité associative en construisant une identité cohérente et partagée.

Cette dynamique vise à développer une culture commune, de consolider la visibilité de l'ensemble auprès des jeunes, des familles et des partenaires, tout en renforçant le sentiment d'appartenance des professionnels à l'Entraide Union, moteur d'engagement, de cohésion et de rayonnement collectif.

Un travail de mutualisation des moyens entre les différentes structures du territoire a été mis en place à plusieurs niveaux (prêt des locaux de l'EMPRO, participation à des formations communes, etc.).

Par ailleurs, l'accueil de stagiaires et apprentis constitue un levier important de visibilité pour le SESSAD. Il permet de contribuer activement à la formation des futurs professionnels tout en insufflant un regard neuf et une dynamique réflexive au sein des équipes. En intégrant ces jeunes en formation, le service s'ouvre aux évolutions du secteur médico-social, favorise l'échange intergénérationnel et valorise ses pratiques.

C'est également un moyen de faire connaître le SESSAD et l'Entraide Union auprès des centres de formation et des réseaux professionnels, tout en anticipant les besoins futurs en recrutement par l'identification de profils motivés et déjà sensibilisés aux réalités du terrain.

⇒ Action 1 : Renforcer la visibilité du SESSAD sur le territoire de Nanterre et limitrophe, et le sentiment d'appartenance associatif

Axe 2 Adapter et moderniser nos modes d'organisations et de fonctionnements

Le SESSAD s'inscrit dans une dynamique de modernisation de son fonctionnement afin d'améliorer la gestion, la traçabilité et la qualité des accompagnements proposés.

Le développement des outils numériques constitue un levier central : l'installation de la fibre, l'équipement des professionnels en matériel mobile et l'utilisation accrue de plateformes collaboratives (Drive, OneDrive, etc.) ont permis d'optimiser la fluidité des échanges, la sécurité des données et la souplesse d'organisation. Le déploiement généralisé du logiciel IMAGO DU

renforce cette structuration en facilitant l'analyse des besoins des jeunes (tableau de bord), la construction des projets personnalisés, la planification des actions éducatives et le suivi rigoureux des parcours. Cet outil s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer la culture de l'évaluation au sein de l'établissement.

Plusieurs actions concrètes accompagnent cette démarche : création de grilles d'évaluation dès les premiers jours d'admission pour adapter les emplois du temps, développement d'outils semestriels de suivi éducatif, élaboration de référentiels partagés dans des domaines spécifiques (sport, autonomie, ateliers techniques), formalisation de fiches d'objectifs avant chaque PPA. Un travail d'harmonisation des pratiques entre professionnels est engagé pour garantir la cohérence des observations et faciliter les ajustements des projets.

L'implication des familles est renforcée dès l'admission via un entretien individuel. En parallèle, le SESSAD travaille à la formalisation de ses procédures dans des supports accessibles aux professionnels et aux jeunes, garantissant une meilleure lisibilité et une plus grande sécurisation des pratiques.

L'anticipation des besoins en ressources humaines, notamment via un outil de gestion des intérimaires, est également une priorité pour assurer la continuité de l'accompagnement. La mise en œuvre progressive de la réforme Serafin-PH représente un tournant structurant : en adaptant les financements aux besoins réels des jeunes, elle incite à un pilotage plus individualisé, souple et efficient.

Enfin, la politique qualité, déployée depuis 2023, permet d'interroger les pratiques, de renforcer la conformité réglementaire, de prévenir les risques et de soutenir une dynamique d'amélioration continue. L'évaluation HAS prévue en 2027 constituera une étape clé pour mesurer les progrès accomplis, consolider les acquis et ajuster les axes de développement au service des jeunes accompagnés.

- Action 2 : Systématiser l'utilisation du numérique et assurer traçabilité & fluidité de l'information
- Action 3 : Harmoniser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du PPA
- Action 4 : Développer une politique qualité efficiente
- Action 5 : Améliorer la gestion des admissions
- Action 6 : Prévenir les ruptures de parcours

Axe 3 : Accompagner le changement et la transformation de l'offre

Depuis plusieurs années, le SESSAD fait face à une transformation progressive des profils des jeunes accompagnés.

On observe notamment une hausse significative du nombre d'adolescents et de jeunes majeurs porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces jeunes présentent des difficultés dans la communication verbale et non verbale, des interactions sociales complexes, ainsi qu'une faible capacité d'adaptation aux environnements changeants.

Cette évolution impose une adaptation continue des pratiques éducatives et médico-sociales, nécessitant des compétences spécifiques et renforcées au sein des équipes pluridisciplinaires.

On note également une augmentation sensible du nombre de situations complexes orientées par la MDPH, auxquelles le SESSAD souhaite continuer à répondre avec engagement et responsabilité, en particulier pour les jeunes TSA ou en errance de parcours.

Dans ce contexte, le SESSAD entend structurer davantage l'offre d'accompagnement pour en garantir la lisibilité, la cohérence, l'adaptabilité et les perspectives d'avenir professionnel des jeunes.

La mutation vers une logique de plateforme, combinant plusieurs modalités d'accompagnement: accueil de jour, suivi ambulatoire et hébergement pourrait conduire à une reconversion vers un dispositif mixte articulant accueil de jour, hébergement et SESSAD Pro.

- Action 7 : Etendre 10 places vers un SESSAD Pro
- Action 8 : Apporter une réponse à la RAPT
- Action 9 : Préparer l'établissement au passage en dispositif plateforme

N°	Action à mener	Mise en œuvre opérationnelle				Référence aux axes/actions du projet associatif
		Acteurs	Début de l'action	Échéance	Indicateur de résultat	
1	Renforcer le sentiment d'appartenance associatif à L'Entraide Union	Direction	2026	2029	Indicateurs de cohésion interne (questionnaires, retours des équipes) Perception du sentiment d'appartenance à L'Entraide Union	Renforcer l'unicité associative et la déployer en externe
2	Systématiser l'utilisation du numérique et assurer traçabilité & fluidité de l'information	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2025	2029	Nb de participation des professionnels aux formations numériques Niveau d'appropriation des outils (enquêtes internes) Suivi du nombre d'actions tracées dans IMAGO-DU	Adapter et moderniser nos modes d'organisations et de fonctionnements
3	Harmoniser la trame PPA dans IMAGO (version SERAFIN-PH)	CDS	2025	2029	Taux de complétude des PPA dans IMAGO Analyse qualitative des PPA selon les critères SERAFIN-PH Évaluation de la satisfaction des équipes et des usagers sur la lisibilité et la pertinence des PPA	Adapter et moderniser nos modes d'organisations et de fonctionnements
4	Déployer une politique qualité efficiente	Ensemble des personnels	2026	2029	Taux de réalisation des auto-évaluations et audits internes planifiés Déploiement SI qualité Indicateurs de suivi du plan d'amélioration continue Résultats et recommandations issus de l'évaluation HAS	Adapter et moderniser nos modes d'organisations et de fonctionnements

					Traçabilité des actions et suivi des EI/EIG	
5	Améliorer la gestion des admissions	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2025	2029	Évaluation annuelle par indicateurs de suivi (nombre de passerelles créées, taux de compréhension perçu par les jeunes, satisfaction des équipes) Retour d'expérience des usagers et professionnels	Adapter et moderniser nos modes d'organisations et de fonctionnements
6	Prévenir les ruptures de parcours	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2026	2029	Évaluation annuelle par indicateurs de suivi (nombre de passerelles créées, taux de compréhension perçu par les jeunes, satisfaction des équipes) Retour d'expérience des usagers et professionnels	Accompagner le changement et la transformation de l'offre
7	Extension de 10 places vers un SESSAD Pro	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2027	2029	Nombre de jeunes accompagnés Taux d'occupation des places Nombre de stages réalisés Taux d'insertion professionnelle	Accompagner le changement et la transformation de l'offre
8	Apporter une réponse à la RAPT	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2026	2029	% de professionnels formés Satisfaction des familles et des jeunes accompagnés Nombre de projets d'insertion professionnelle aboutis	Accompagner le changement et la transformation de l'offre
9	Préparer Le service au passage en dispositif plateforme	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques	2027	2029	Taux de satisfaction des usagers et familles Taux de mise en œuvre de parcours personnalisés Nombre de partenariats formalisés	Accompagner le changement et la transformation de l'offre

Fiches actions

AXE 1 – RENFORCER L'UNICITE ASSOCIATIVE ET LA DEPLOYER EN EXTERNE Échéance : de 2025 à 2029						
Action Stratégique N°1	Renforcer l'identité du SESSAD et le sentiment d'appartenance associatif à L'Entraide Union					
Description/Contexte	Dans un contexte de réorganisation territoriale, promouvoir davantage la visibilité du SESSAD Les Avelines au travers d'une identité cohérente et partagée avec les autres établissements du territoire					
Objectif(s)	Développer le sentiment d'appartenance à L'Entraide Union					
Actions opérationnelles	1. Élaborer une charte graphique et des outils de communication partagés (Kit de communication logo, affiches, documents...) 2. Valoriser l'appartenance à L'Entraide Union via des temps d'échange, des supports internes et la communication externe					
Pilote	Direction					
Équipe	Équipes des deux structures, jeunes accompagnés, familles, association					
Modalités de réalisation		2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Sans incidence					
Volet Financier						
Volet patrimoine	Sans incidence					
Modalités d'évaluation	- Indicateurs de cohésion interne (questionnaires, retours des équipes) - Perception du sentiment d'appartenance à L'Entraide Union					

AXE 2 – ADAPTER ET MODERNISER NOS MODES D'ORGANISATIONS ET DE FONCTIONNEMENTS

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°2	Systématiser l'utilisation du numérique et assurer traçabilité & fluidité de l'information					
Description/Contexte	Le développement du numérique au SESSAD est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement, la coordination des équipes, et la traçabilité des actions. Face à la complexité croissante des prises en charge et aux exigences réglementaires (Loi 2002-2, RGPD, DUI...), il est indispensable de moderniser les process et optimiser les outils numériques.					
Objectif(s)	Renforcer la traçabilité des actions et des décisions Assurer l'efficacité opérationnelle et la traçabilité Fluidifier la communication interne entre professionnels Sécuriser les données personnelles dans le respect du RGPD Améliorer l'efficacité administrative et réduire les tâches chronophages Accroître l'autonomie numérique des équipes					
Actions opérationnelles	1. Réaliser un état des lieux des outils numériques existants 2. Identifier les besoins des équipes (enquêtes, ateliers participatifs) 3. Accompagner les équipes dans utilisation IMAGO-DU 4. Mettre en place un plan de formation au numérique (outils métiers, RGPD, etc) 5. Développer des procédures partagées de saisie, gestion documentaire, drive 6. Intégrer progressivement de nouveaux outils (tablettes, téléconsultation, plateformes collaboratives).					
Pilote	Direction					
Équipe	Professionnel					
Modalités de réalisation		2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Formation sur utilisation numérique					
Volet Financier	Acquisition d'équipements et formation					
Volet patrimoine	Sans incidence					

Modalités d'évaluation	- Nb de participation des professionnels aux formations numériques - Niveau d'appropriation des outils (évalué par enquêtes internes) - Suivi du nombre d'actions tracées dans IMAGO-DU - Mesure de la satisfaction des équipes via des questionnaires					
AXE 2 – ADAPTER ET MODERNISER NOS MODES D'ORGANISATIONS ET DE FONCTIONNEMENTS Échéance : de 2025 à 2029						
Action Stratégique N°3	Harmoniser la trame PPA dans IMAGO (version SERAFIN-PH)					
Description/Contexte	Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est essentiel pour adapter les services aux besoins individuels des usagers. L'harmonisation de la trame PPA dans IMAGO vise à garantir une approche cohérente et personnalisée, en s'alignant sur le cadre SERAFIN-PH pour améliorer la qualité des accompagnements					
Objectif(s)	Standardiser les processus de création et de suivi des PPA Améliorer la personnalisation des services offerts aux usagers Faciliter l'évaluation et l'amélioration continue des accompagnements					
Actions opérationnelles	1. Concevoir une trame PPA standardisée intégrée à IMAGO. 2. Former les professionnels à l'utilisation de cette trame. 3. Mettre en place un système de feedback pour ajuster les PPA en continu et ajouter les avenants nécessaires au DIPC. 4. Formaliser des documents type d'évaluation des besoins du jeune accueilli pour évaluer le PPA précédent (N-1)					
Pilote	Cheffe de Service					
Équipe	Ensemble des équipes d'accompagnement					
Modalités de réalisation		2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Sans incidence					
Volet Financier	Sans incidence					
Volet patrimoine	Sans incidence					

Modalités d'évaluation	- Taux de complétude des PPA dans IMAGO - Analyse qualitative des PPA selon les critères SERAFIN-PH - Évaluation de la satisfaction des équipes et des usagers sur la lisibilité et la pertinence des PPA
------------------------	---

AXE 2 – ADAPTER ET MODERNISER NOS MODES D'ORGANISATIONS ET DE FONCTIONNEMENTS Échéance : de 2025 à 2029						
Action Stratégique N°4	Déployer une politique qualité efficiente					
Description/Contexte	L'évaluation HAS prévue en 2027 nécessite la structuration d'une politique qualité robuste, partagée par l'ensemble des professionnels et centrée sur l'amélioration de la qualité de l'accompagnement. La culture de l'évaluation et de la démarche qualité doit être consolidée pour répondre aux exigences du référentiel HAS.					
Objectif(s)	Structurer et formaliser une politique qualité transversale Préparer activement l'évaluation HAS 2027 Impliquer tous les professionnels dans une dynamique d'amélioration continue Garantir la qualité, la sécurité et le respect des droits des personnes accompagnées					
Actions opérationnelles	1. Continuer à développer la politique qualité 2. Mettre à jour les documents de référence 3. Continuer à formaliser des documents-preuves sur l'organisation institutionnelle par des process/protocoles/procédures 4. Planifier des auto-évaluations régulières et des audits internes 5. Appliquer un plan d'amélioration continue et suivre les indicateurs clés 6. Sensibiliser et former l'équipe à la démarche qualité et au référentiel HAS.					
Pilote	Direction					
Équipe	Copil qualité + ensemble des professionnels					
Modalités de réalisation		2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Sensibilisation et formation continue à la qualité et au référentiel HAS					
Volet Financier	Formation externe					
Volet patrimoine	Sans incidence					

Modalités d'évaluation	- Taux de réalisation des auto-évaluations et audits internes planifiés - Taux de mise à jour des documents de référence qualité - Indicateurs de suivi du plan d'amélioration continue - Résultats et recommandations issus de l'évaluation HAS 2027 - Traçabilité des actions et suivi des EI/EIG
------------------------	---

AXE 2 – ADAPTER ET MODERNISER NOS MODES D'ORGANISATIONS ET DE FONCTIONNEMENTS

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°5	Améliorer la gestion des admissions					
Description/Contexte	L'accueil d'une nouvelle personne accompagnée est une étape essentielle du parcours. Actuellement, le processus d'admission peut comporter des délais qui nuisent à l'amorce des prises en charge et à l'organisation interne					
Objectif(s)	Anticiper les sorties et fin de prises en charge pour amorcer les nouvelles admissions Réduire le temps de latence entre la notification d'orientation et l'entrée effective du jeune Structurer les étapes d'admission de manière cohérente et transparente					
Actions opérationnelles	1. Appliquer la procédure d'admission en respectant délais 2. Former les équipes à l'accueil inclusif et à la communication avec les nouveaux usagers 3. Organiser des temps d'échange post-admission pour recueillir les premiers retours et avoir des outils harmonisés (évaluations)					
Pilote	Direction					
Équipe	Ensemble des personnels					
Modalités de réalisation	Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Former les équipes					
Volet Financier	Sans incidence					
Volet patrimoine	Sans incidence					
Modalités d'évaluation	- Évaluation annuelle par indicateurs de suivi (nombre de passerelles créées, taux de compréhension perçu par les jeunes, satisfaction des équipes) - Retour d'expérience des usagers et professionnels					

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°6	Prévenir les ruptures de parcours					
Description/Contexte	Afin de proposer une offre plus inclusive et éviter l'absence ou l'inadéquation des solutions aux besoins et attentes des jeunes il est nécessaire de mieux identifier les différentes formes de parcours et modalités de réponses.					
Objectif(s)	Consolider le parcours de l'utilisateur et favoriser les passerelles entre ESMS Formaliser les différents parcours possibles et les présenter au jeune dès son admission pour l'aider à la compréhension et à la structuration des réponses pouvant être apportées.					
Actions opérationnelles	1. Cartographier les parcours existants des usagers 2. Prévoir une réunion parents/professionnels en cours d'année pour faire un point d'étape dans le parcours de l'année 3. Assurer l'articulation entre modalité changement EDT et objectifs PPA 4. Élaborer un référentiel des passerelles possibles selon les profils 5. Créer un outil numérique de visualisation des parcours 6. Organiser des ateliers collaboratifs pour tester et ajuster les passerelles					
Pilote	Direction					
Équipe	Ensemble des personnels					
Modalités de réalisation	Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Former les équipes					
Volet Financier	Sans incidence					
Volet patrimoine	Sans incidence					
Modalités d'évaluation	- Évaluation annuelle par indicateurs de suivi (nombre de passerelles créées, taux de compréhension perçu par les jeunes, satisfaction des équipes) - Retour d'expérience des usagers et professionnels					

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°7	Extension de 10 places vers un SESSAD Pro					
Description/Contexte	Augmentation de la demande (notifications MDPH et liste d'attente) Saturation de l'offre existante Risque de ruptures de parcours					
Objectif(s)	Répondre aux besoins identifiés du territoire Favoriser l’insertion professionnelle Sécuriser le parcours entre milieu scolaire et monde professionnel Optimiser les ressources					
Actions opérationnelles	1. Constitution du dossier d'extension auprès de l'ARS 2. Obtention de l'autorisation 3. Recrutement du personnel 4. Aménagement des locaux 5. Formation des équipes 6. Communication auprès des partenaires 7. Ouverture des places					
Pilote	Direction					
Équipe	Ensemble des personnels					
Modalités de réalisation	Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Former les équipes					
Volet Financier	RH dédiées + ressources matérielles					
Volet patrimoine	Espace dédié					
Modalités d’évaluation	- Nombre de jeunes accompagnés - Taux d'occupation des places - Nombre de stages réalisés - Taux d'insertion professionnelle					

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°8	Apporter une réponse à la RAPT					
Description/Contexte	Suite à une évolution significative du nombre de demande d'admission de jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), nécessite une approche globale et coordonnée entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement.					
Objectif(s)	Adapter au mieux les moyens humains et matériels pour garantir un parcours cohérent, inclusif et adapté aux besoins de chaque TSA ou profil complexe dans un bâtiment non PMR.					
Actions opérationnelles	1. Former les professionnels 2. Aménager les espaces et EDT des jeunes présentant des profils TSA 3. Mise en place d'approches éducatives spécifiques					
Pilote	Direction					
Équipe	Ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques					
Modalités de réalisation	Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH	Former les équipes à ses profils					
Volet Financier	Recours à des organismes de formation et/ou des partenaires					
Volet patrimoine	Adaptation des espaces					
Modalités d'évaluation	- % de professionnels formés - Nombre d'espaces aménagés pour les besoins sensoriels - Satisfaction des familles et des jeunes accompagnés - Nombre de projets d'insertion professionnelle aboutis					

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Échéance : de 2025 à 2029

Action Stratégique N°9	Préparer l'établissement au passage en dispositif plateforme					
Description/Contexte	La transformation de l'offre médico-sociale vers des dispositifs intégrés et territorialisés constitue un enjeu majeur des politiques publiques actuelles. La mutation en dispositif permettra une réponse plus souple et personnalisée en décloisonnant les modalités d'accompagnement traditionnelles et en développant une approche modulaire et évolutive.					
Objectif(s)	Réorganiser l'offre de services selon une logique de parcours personnalisé Développer la flexibilité et la modularité de l'accompagnement Renforcer la coordination avec les partenaires territoriaux Optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières Améliorer la réactivité face aux besoins évolutifs des jeunes					
Actions opérationnelles	1. Réaliser un diagnostic interne et territorial de l'offre actuelle 2. Cartographier les partenaires et les ressources disponibles 3. Concevoir une nouvelle organisation modulaire de l'accompagnement 4. Former les équipes aux pratiques d'accompagnement personnalisées et à la logique de plateforme 5. Créer une gouvernance de pilotage territoriale (avec partenaires et familles) 6. Expérimenter une première version du dispositif sur un périmètre restreint 7. Évaluer et ajuster l'organisation avant généralisation					
Pilote	Direction					
Équipe	Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire					
Modalités de réalisation		2025	2026	2027	2028	2029
Volet RH						
Volet Financier						
Volet patrimoine	Sans incidence					
Modalités d'évaluation	Taux de satisfaction des usagers et familles Taux de mise en œuvre de parcours personnalisés Nombre de partenariats formalisés					

Articulation avec le PACQ et les outils de pilotage interne :

Modalités de mise en œuvre, suivi, évaluation et actualisation

Le COPIL qualité qui se réunit chaque trimestre sera en charge de faire le point sur l'avancement des actions menées sur la base des indicateurs d'évaluation indiqués dans chaque fiche action.

Des groupes de travail seront mis en place lors des réunions institutionnelles prévues sur le calendrier qui permettront d'apporter des modifications et améliorations durant toute la durée du projet d'établissement.

Les éléments du plan d'action seront intégrés au PACQ de l'établissement.

Modalités de communication du Projet d'établissement

Une première diffusion par mail sera faite au COPIL avant transmission pour validation au bureau de l'association.

Dès la validation du projet d'établissement réactualisé par la Direction Générale, il sera diffusé à chaque famille, professionnel et porté à la connaissance des instances et des partenaires.

<i>Usagers et représentants légaux</i>	♦ Remis lors de l'admission ♦ Consultation au sein de l'établissement dans le hall d'entrée ♦ Consultation sur le site de l'Entraide Union
<i>Professionnels</i>	♦ Lettre d'information par mail ♦ Consultation sur le site de l'Entraide Union ♦ Consultation sur le DRIVE du SESSAD ♦ Consultation dans la salle du personnel
<i>Partenaires</i>	♦ Note d'information par mail de mise à disposition sur le site de l'Entraide Union ♦ Consultation au sein de l'établissement dans le hall d'entrée
<i>IRP</i>	♦ Par mail à tous les élus ♦ Consultation sur le site de l'Entraide Union

CONCLUSION

Le présent projet du SESSAD Les Avelines, élaboré pour la période 2025-2029, marque une étape importante dans l'évolution de notre service. Fruit d'une démarche collaborative et participative impliquant l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, il incarne l'engagement collectif de l'équipe pluridisciplinaire en faveur d'un accompagnement de qualité, centré sur les besoins singuliers de chaque enfant et adolescent.

Ce document constitue bien plus qu'un cadre réglementaire : il est le reflet de valeurs partagées, d'une vision commune et d'une capacité d'adaptation aux mutations du secteur médico-social. En affirmant orientations stratégiques, modalités d'intervention et axes d'amélioration continue, l'équipe se donne les moyens d'agir avec cohérence et détermination.

Les cinq années à venir seront jalonnées de défis : évolution des publics accompagnés, transformation de l'offre médico-sociale, développement de l'offre et des partenariats, etc. Cette feuille de route collective permettra de poursuivre et d'enrichir la mission du SESSAD, avec exigence, bienveillance et professionnalisme en plaçant toujours la personne accompagnée au cœur des préoccupations.

ANNEXES

1. Le plan bleu
2. Intégration de SERAFIN PH dans le fonctionnement des ESMS

Annexe 1. Plan bleu

Annexe 2. Evolution du secteur et attentes

- a) L'intégration de SERAFIN-PH dans le fonctionnement des ESMS, et les circulaires qui en découlent pour assurer un passage en plateforme efficient en 2030 :

Le secteur médico-social est en transformation permanente et progressive, dans l'objectif de positionner autant que possible, la personne vulnérable dans un espace de droit commun, et la préserver au cœur du dispositif médico-social.

Suite au dernier rapport de l'IGAS de janvier 2025, l'ARS avait schématisé toutes les étapes de transformation encadrées juridiquement afin de jalonner un parcours lisible pour les ESMS :



Intitulé de la direction/service

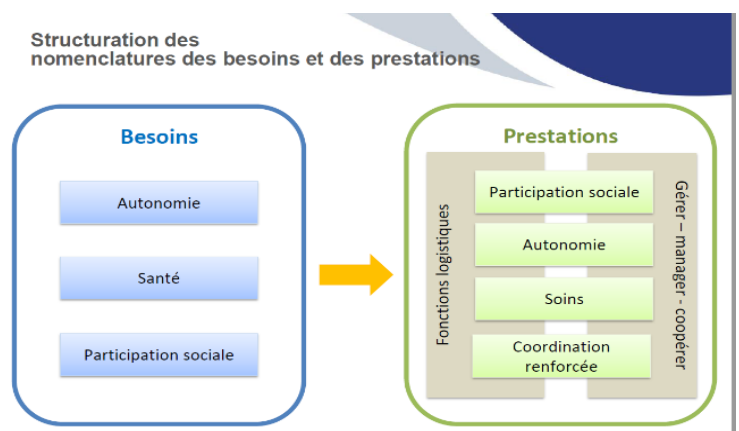
Un cap stratégique défini à l'échelle nationale dont les principes directeurs ont été réaffirmés dans le dernier rapport de l'IGAS (janvier 2025) 1/2



A la frise chronologique, se rajoute depuis également :

- **SERAFIN-PH** : Cette réforme à venir est innovante et pourtant l'idée n'est pas nouvelle puisque si l'on reprend la loi du 2/01/2002, le terme « besoins » revient 19 fois dans la loi ce qui montre bien l'importance de cette dimension. Ce qui la rend efficace c'est son lien entre besoins et prestations directes / indirectes (25 items de besoins contre 25 items de prestations directes et 23 items de prestations indirectes). Le modèle de fonctionnement institutionnel se transforme en passant :

- De statique à dynamique avec le parcours comme fil conducteur
- Sociétal car on est dans une logique qui suit l'évolution populationnelle
- Pragmatique car objectivable et exhaustif
- Avec des indicateurs (d'inclusion par exemple)
- De médico-centré, on passe à une nomenclature usager-centré
- Universel et de ce fait prompt à une meilleure cohésion



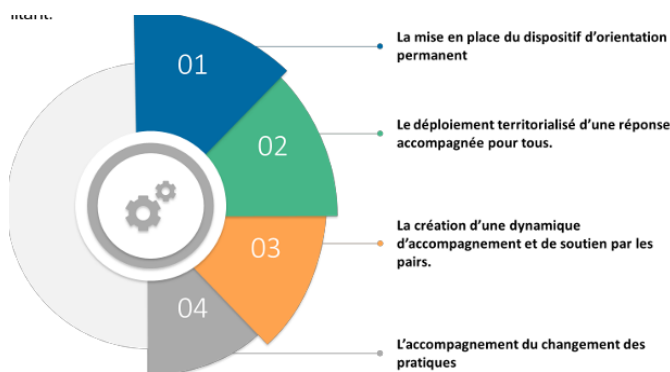
- La circulaire N° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017- 2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016
- Le décret du 5 juillet 2024 – modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS, afin d'éviter les ruptures de parcours. « Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins ».

Le passage en dispositif « plateforme » se comprend par l'accueil selon « tout type de modalités » - hébergement, accueil de jour, à domicile, en milieu ordinaire, à temps complet, partiel ou séquentiel, de manière temporaire ou permanente - l'ensemble des personnes accueillies au sein des ESMS intégrant la plateforme, sans ventilation de places ou de tranche d'âge.

b) Focus sur la RAPT : importance de contribuer au renforcement de la Réponse Accompagnée pour Tous sur le département :

En lien avec le Retour d'Expérience réalisé par la CNSA dans son rapport de juillet 2017 et suite aux diagnostics posés par la MDPH et l'ARS 92, nos établissements de l'Entraide Union se mobilisent pour analyser prioritairement les dossiers issus de PAG afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux prestations proposées dans les différents établissements du territoire.

Pour rappel, les 4 axes sur lesquels doivent se focaliser nos actions en cohérence avec la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 (art. 89) sont :



Annexe 3.